

« COMMENTAIRES ET DIGRESSIONS »

- 1• Relativement au projet de *Paulus Orosius* de dépeindre les calamités accablant le monde, « de prouver que le monde a toujours été accablé des plus grandes calamités, et que l'on ne peut par conséquent rendre le christianisme responsable des maux qui ont accompagné son triomphe ».
- 2• Relativement au fait que « Dans ces temps malheureux et troublés, c'est dans l'Église que se réfugie ce qui reste encore de goût pour l'étude et pour les travaux de l'esprit.

# La littérature devient tout entière non-seulement chrétienne, mais ecclésiastique ».

**N. B. : ces commentaires sont disponibles au format PDF  
(fichier obtenu par impression en PDF de la page HTML des « Commentaires et digressions »).  
Format PDF, A4 (mode portrait). Format PDF, A5 (mode paysage).**

---

## ***MEMENTO :***

---

- MONOD, Gabriel, *et alii. Études critiques sur les sources de l'histoire mérovingienne. Première partie – Introduction - Grégoire de Tours - Marius d'Avenches*. Paris : Librairie A. Franck [F. Vieweg, propriétaire], 1872. 163 p. (Formats PDF et DJVU – ces fichiers résultent de scannages de deux exemplaires différents de l'ouvrage). — [PDF] - [DJVU]

N. B. : fichier au format PDF — numérisation : Gallica-Bibliothèque nationale de France ; livre issu des collections de : Bibliothèque nationale de France ; téléchargé depuis : gallica.bnf.fr.

N. B. : fichier au format DJVU — numérisation : ...?... ; livre issu des collections de : ...?... ; téléchargé depuis : ...?...

— **ESSAI - HISTOIRE** — (+++++) —

### **Extrait — Introduction, p. 3-7 :**

« Avant d'aborder l'étude des sources de l'histoire mérovingienne, il importe de nous rendre compte d'une manière générale de la nature des documents fournis à l'historien par les premiers temps du moyen-âge ; il importe de savoir où

les écrivains de cette époque puisaient leurs inspirations, où ils choisissaient leurs modèles, quel but ils se proposaient. Grâce aux souvenirs toujours vivants de l'unité romaine, grâce à l'unité nouvelle et plus vaste que le christianisme avait fait triompher, grâce à la langue latine seule employée dans les Écoles et dans l'Église, la littérature du moyen-âge forme dans son ensemble un tout parfaitement organique, et la littérature de chaque pays n'est qu'un rameau du tronc commun. Prise isolément, chacune de ces littératures serait difficile à comprendre et à expliquer ; il faut étudier depuis l'origine leur formation successive et leurs rapports réciproques. Cela est particulièrement vrai pour la littérature historique ; l'uniformité d'éducation et d'idées, la rareté des livres, le manque de loisirs, la barbarie croissante de la langue obligent ceux qui ont encore le courage d'écrire à travailler à peu près sur le même plan, à prendre deux ou trois modèles qu'ils se contentent de copier, d'imiter et de continuer. Aussi peut-on marquer comme une filiation entre les diverses œuvres et retrouver souvent tous les documents où les auteurs ont puisé. C'est par la manière dont ils ont usé de ces documents, dont ils ont contribué pour ainsi dire au travail commun, que nous pouvons le mieux juger de la portée de leur esprit et de la valeur de leur témoignage.

« La décadence de la puissance romaine, l'établissement du christianisme, l'introduction progressive des barbares dans l'empire amenèrent au Ve siècle la chute des grandes écoles laïques qui avaient fait la gloire de la Gaule, celles de Bordeaux, de Vienne, d'Arles, de Lyon, d'Autun, de Trèves <sup>1</sup>. Elles cèdent la place à des écoles moins brillantes dirigées par les évêques ou par les abbés des nouveaux monastères ; telles les écoles de Poitiers, de Clermont, d'Arles, de Vienne, de Lérins. **Dans ces temps malheureux et troublés, c'est dans l'Église que se réfugie ce qui reste encore de goût pour l'étude et pour les travaux de l'esprit. La littérature devient tout entière non-seulement chrétienne, mais ecclésiastique.** Les membres du clergé seuls ont l'instruction, le temps, l'argent nécessaire pour consigner par écrit leurs pensées sur le parchemin, devenu rare ; seuls ils peuvent trouver dans le sein de leurs églises et de leurs monastères, des auditeurs et des lecteurs. Aussi tandis que les homélies, les instructions pastorales, les commentaires sur les livres saints remplacent les exercices de rhétorique et de grammaire des écoles profanes, tandis que la poésie après avoir conservé jusqu'à *Ausone* <sup>2</sup> (309, † vers 394) un parfum d'antiquité et de paganisme chante avec *Prudence* <sup>3</sup> († V 410) et *Sedulius* <sup>4</sup> (Ve s.) les mystères de la foi et les vertus des Saints, l'histoire subit une transformation analogue. Bien qu'on lise encore dans les écoles ecclésiastiques quelques-uns des historiens antiques, bien qu'on y commente parfois le code Théodosien, le monde et l'histoire sont envisagés sous un aspect tout nouveau. Au lieu des intérêts politiques et profanes dont se nourrissait l'esprit des historiens païens jusqu'à *Eutrope* <sup>5</sup> (2e moitié du IVe s.), les intérêts de la religion et de l'Église paraissent seuls dignes d'occuper l'âme des chrétiens. Ce n'est plus la vie des grands personnages politiques qu'on prend à tâche de raconter et de célébrer, c'est la vie et la mort des Saints. Les passions des martyrs, voilà les batailles et les triomphes où se plaisent les historiens nouveaux. Le premier monument

de ce genre que nous possédions pour la Gaule est la lettre écrite par les *Églises de Vienne et de Lyon* aux Églises d'Asie sur le martyr de saint Pothin et de ses 47 compagnons <sup>1</sup> (177 ap. J.-C). La plus ancienne vie de saint Gallo-Romain qui nous ait été conservée est celle de saint Martin de Tours par son disciple et ami *Sulpice Sévère* <sup>2</sup> (fin du IVe s.). Au Ve et au VIe s. ces vies de Saints deviennent nombreuses et nous y trouvons d'abondants renseignements historiques pour une époque où l'Église, seule puissance restée debout parmi les ruines du monde romain, se trouve mêlée à tous les événements politiques. C'est ainsi par exemple que la vie de *Saint Séverin*, l'apôtre du Haut-Danube († 482), par l'abbé *Eugippius*, son élève, qui vivait à la fin du Ve et au commencement du VIe s. est un des documents les plus curieux pour l'histoire du sud de la Germanie à l'époque de l'invasion des barbares <sup>3</sup>. Quand plus tard les évêques ou les moines deviendront auprès des chefs mérovingiens des conseillers, des ministres, ou lorsque, opposant puissance à puissance, ils entreront en lutte avec eux, lorsque la force militaire des Franks sera mise au service de la propagande chrétienne, les vies de Saints deviendront une des sources les plus importantes de notre histoire <sup>4</sup>.

« Mais le plus souvent les événements historiques n'avaient qu'une valeur bien secondaire aux yeux des auteurs des vies de Saints. Leur but unique était l'édification des fidèles et la glorification des miracles pieux. Aussi les faits étrangers à la vie religieuse sont-ils souvent entièrement passés sous silence ou rapportés avec la plus grande inexactitude. Si quelques écrivains ecclésiastiques s'élèvent à un point de vue plus général et cherchent à embrasser une période étendue de l'histoire, ou même l'histoire universelle dans son ensemble, ils sont toujours guidés néanmoins par des préoccupations religieuses. C'est moins l'histoire des peuples que l'on écrit que l'histoire de la Religion. Quelle que pût être l'étroitesse et la fausseté de ce point de vue, surtout tel que le conçurent les premiers historiens chrétiens, il n'en avait pas moins sa grandeur ; il avait même une véritable valeur philosophique. Au lieu de compilations sans ordre comme celle de Diodore de Sicile où tous les peuples sont passés en revue sans qu'aucun lien réel les rattache les uns aux autres, nous trouvons ici la première conception, encore mal définie, il est vrai, d'une histoire universelle et d'une philosophie de l'histoire. Toute l'humanité est considérée dans son ensemble ; son développement a une raison d'être, un centre, une explication : la Rédemption. Avant J. C. tous les événements tendent à ce but suprême ; après lui tous en découlent avec cette logique entremêlée de coups de surprise qui est le caractère propre de l'action divine. Un fil conducteur permettait désormais de se retrouver dans le dédale de l'histoire. Cette théorie n'expliquait qu'une bien petite partie des faits, mais elle suffisait à éclairer l'horizon borné que pouvaient embrasser les hommes du moyen-âge.

« Cette conception religieuse inspire même les écrivains qui s'intéressent encore aux événements profanes, les auteurs d'annales et de chroniques, même ceux qui ne racontent que l'histoire d'un seul peuple ou d'une seule époque. Appartenant tous au clergé, ils donnent tous une importance exceptionnelle aux événements ecclésiastiques. L'Église d'ailleurs domine toute la société de cette époque par sa forte organisation, comme par son ascendant moral. Aussi Bède

le vénérable intitule-t-il son histoire des Anglo-Saxons : *Histoire ecclésiastique* ; Grégoire de Tours, et plus tard Frédégair, Régino, Adon de Vienne, et une foule d'autres chroniqueurs commencent le récit des événements de leur temps par un résumé de l'histoire du monde depuis sa création, ou du moins depuis la venue du Christ. Eusèbe et **Paul Orose** furent les maîtres et les guides dans cette nouvelle manière de comprendre et d'écrire l'histoire. C'est dans le bizarre ouvrage de *Paul Orose* († v. 420) que les hommes du moyen-âge puisèrent presque toutes leurs connaissances sur l'histoire de l'antiquité. Ses *Historiarum libri VII adversus paganos*<sup>1</sup> ont pour but de prouver que le monde a toujours été accablé des plus grandes calamités, et que l'on ne peut par conséquent rendre le christianisme responsable des maux qui ont accompagné son triomphe. [...] »

*N. B. : nous ne reproduisons pas les notes de bas de pages du texte cité.*

**N. D. É.** : c'est nous qui soulignons et mettons en gras certain éléments de l'extrait ci-dessus.

---

Vers la page  
de la collection  
« LILIUM GALLIAE »  
(rubrique *Gabriel Monod...*, etc.)

## COMMENTAIRES ET DIGRESSIONS

— **1• Relativement au projet de *Paulus Orosius* de dépeindre les calamités accablant le monde, « de prouver que le monde a toujours été accablé des plus grandes calamités, et que l'on ne peut par conséquent rendre le christianisme responsable des maux qui ont accompagné son triomphe ».**

— 2• **Relativement au fait que « Dans ces temps malheureux et troublés, c'est dans l'Église que se réfugie ce qui reste encore de goût pour l'étude et pour les travaux de l'esprit.**

**La littérature devient tout entière non-seulement chrétienne, mais ecclésiastique ».**

---

— 1• **Relativement au projet de *Paulus Orosius* de dépeindre les calamités accablant le monde, « de prouver que le monde a toujours été accablé des plus grandes calamités, et que l'on ne peut par conséquent rendre le christianisme responsable des maux qui ont accompagné son triomphe ».**

— 1.1• *Historiarum adversum paganos* – « Histoires contre les païens ».

Paul Orose (Paulus Orosius – Il vécut à la fin du IV<sup>e</sup> et au début du V<sup>e</sup> siècles) rédigea un livre historique (*Historiarum adversum paganos* – « Histoires contre les païens ») dont le succès ne se démentira pas tout le moyen-âge durant auprès des milieux ecclésiastiques.

L'auteur, pour exonérer le christianisme des mécomptes subis par les populations lors de son établissement, des mécomptes subis par les populations à la suite de cet établissement, envisageait que la cause de tous les maux accablant le genre humain alors, n'était point due à la nouvelle religion imposée par les détenteurs du pouvoir, envisageait, notamment, le fait que toujours les hommes eurent à souffrir, que l'avènement de la nouvelle religion n'y changeait rien ; mais, Paul Orose apprenait à ses lecteurs que la religion en question, le christianisme, pouvait permettre aux dévots d'estimer que, bientôt, avec la progression de la christianisation, avec le prochain établissement universel de cette christianisation, alors la concorde s'établirait, le bonheur se

répandrait et gagnerait, nécessairement, le monde...

### — 1.2• Recherche d'autres causes aux malheurs des êtres humains...

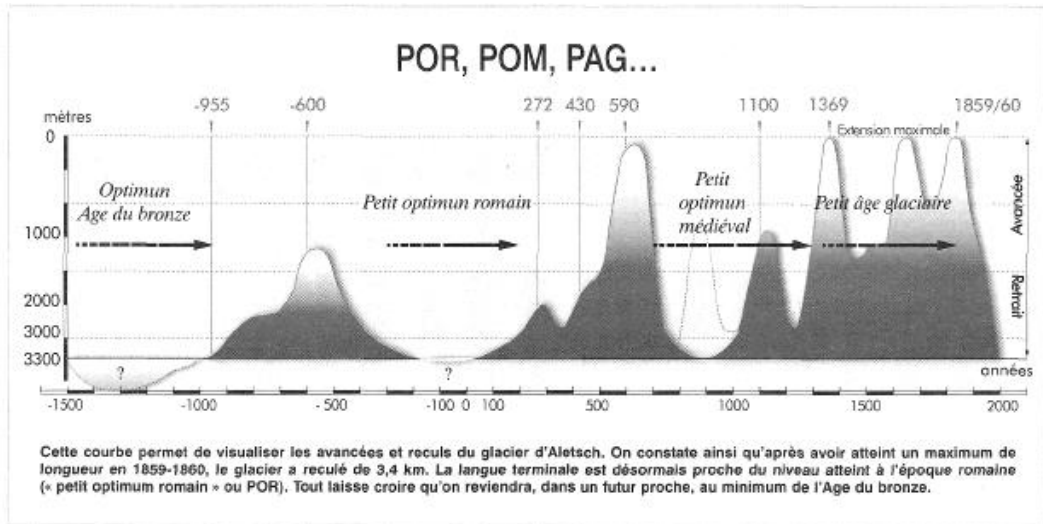
Nous-même pouvons-nous peut-être, malgré nous, dans une certaine mesure, assister Paul Orose dans sa laborieuse défense du christianisme, peut-être pouvons-nous nous laisser aller à rechercher d'autres causes encore aux malheurs des hommes qui eurent à subir l'établissement du christianisme, l'avènement d'une divinité nouvelle, unique, toute puissante, vindicative, servie par un clergé jaloux des prérogatives exorbitantes qui lui furent accordées ou dont il sut se saisir, l'avènement d'une religion apprenant aux malheureux humains qu'ils étaient foncièrement mauvais, corrompus qu'ils se trouvaient dès leur naissance par le péché hérité de leurs premiers parents...

Par exemple, nous pouvons nous interroger sur les difficultés économiques, sociales, sociétales de l'époque en question, nous interroger sur d'éventuelles et autres raisons premières, sous-jacentes.

Par exemple, peut-être les difficultés économiques, etc., furent-elles dues à des récoltes médiocres à l'époque considérée, que cette médiocrité des rendements de l'agriculture, secteur toujours déterminant dans l'histoire des sociétés, se montra en ces temps lointains suffisamment grave pour faciliter des bouleversements notables, entre autres des mentalités, de certaines dispositions intellectuelles de certaines classes sociales, de certains dirigeants notamment...

### — 1.3• Le climat : le « petit optimum romain », ou POR...

« Il y eut ainsi bel et bien sous l'égide de la république romaine, puis du premier siècle et demi, si brillant, de l'empire un « petit optimum romain », ou POR. Les hivers doux et surtout les printemps, étés et automnes chauds ainsi que raisonnablement secs qui caractérisèrent ce POR furent-ils favorables au « complexe » de l'agriculture tempérée de la Gaule ? Malgré des épisodes traumatiques de sécheresse, la paysannerie de l'époque a tiré, sans doute, quelques avantages de cette conjoncture plutôt positive. » (*In* : LE ROY LADURIE, Emmanuel. **Les glaciers vont-ils vraiment disparaître ?**. *L'Histoire*, N° 328, février 2008, p. 72-77. P. 73)



*Texte accompagnant le graphique...*

*Horizontalement :*

« Cette courbe permet de visualiser les avancées et reculs du glacier d'Aletsch. On constate ainsi qu'après avoir atteint un maximum de longueur en 1859-1860, le glacier a reculé de 3,4 km. La langue terminale est désormais proche du niveau atteint à l'époque romaine (« petit optimum romain » ou POR). Tout laisse croire qu'on reviendra, dans un futur proche, au minimum de l'Âge du bronze. »

*Verticalement :*

« Source : H. Holzhauser, M. Magny, H. J. Zumbühl, The Holocene, 15, 6, 2005, pp. 796. »

L'observation de ce graphique, traduisant les avancées et les retraits du glacier suisse d'Aletsch, nous permet de raisonnablement supputer que le climat en Europe occidentale connut donc un refroidissement significatif dès le courant du deuxième siècle ; ce refroidissement s'accroissant jusqu'au commencement du huitième siècle.

Face à une telle situation, une telle évolution, il nous paraît fort raisonnable de supposer qu'au sein de sociétés dont les dépendances à l'égard de la production agricole se montraient très probablement plus importantes, plus cruciales encore qu'elles ne se montrent de nos jours, de supposer, donc, que se révélèrent alors divers retentissements sociaux, sociétaux plus ou moins significatifs, plus ou moins graves (parmi lesquels la « succession héréditaire des emplois », les révoltes des bagaudes des troisième au cinquième siècles en Gaule et en Hispanie...).

#### — 1.4• Le climat de nos jours : fin du « petit âge glaciaire », réchauffement pour, prétendument, d'anthropiques raisons, ou prochaine nouvelle ère glaciaire ?

Certains scientifiques, soutenus par de nombreuses institutions, entités y trouvant quelques intérêts, soutenus par nombre d'individus œuvrant au sein de ces institutions et entités (aux seins de différentes structures nationales ou internationales, gouvernementales ou non, gratifiant certains heureux bénéficiaires de postes procurant occupations plus ou moins pérennes, pourvoyeuses de revenus substantiels, de dédommagements de frais souvent relativement conséquents...) soutiennent que le climat globalement, actuellement se réchauffe... D'autres scientifiques soutiennent que nous nous acheminons vers une prochaine glaciation... Et tout cela à des rythmes plus ou moins variables, tout cela dans une quête plus ou moins perpétuelle de nouveaux concepts, certains de ces scientifiques se montrant affectés par un manque flagrant de tempérance ou de modération, une grande soif de notoriété, aiguillonnés par une hybris notable ; et certains scientifiques se rangeant du côté de l'idéologie dominante pour des considérations carriéristes par exemple, ou combattant cette idéologie dominante pour se distinguer *au sein du troupeau servile*...

##### — 1.4.1• S'achemine-t-on donc vers un réchauffement climatique particulièrement notable et catastrophique, et ce pour des causes anthropiques ?

Et, ce réchauffement, semblant avéré, censément anthropique, plutôt que catastrophique, ne se révélerait-il pas au contraire globalement positif, car les zones les plus au nord de l'Eurasie pourraient bénéficier de climats moins rigoureux...

Considérons toutefois, que l'amélioration des conditions de vie dans le nord de l'Eurasie paraît manifestement n'être pas une priorité des politiques et des scientifiques du monde « occidental » ; et certains individus, certaines personnalités richissimes de ce monde-ci, dispensatrices de budgets conséquents, ne favorisent-elles pas de façon éhontée seulement qui saura opportunément partager leurs convictions, répugnant à subventionner d'autres chercheurs peut-être intellectuellement plus honnêtes et de moindre parti pris ?...

— **1.4.2• Et si ultérieurement l'hypothèse d'un refroidissement climatique global se vérifiait en définitive, le réchauffement actuel retarderait un retour funeste des glaciers.**

Le réchauffement favoriserait le dégel du permafrost (*pergélisol*) ; et l'accroissement de la part de gaz carbonique dans l'atmosphère favoriserait en règle générale le développement végétal, la production agricole, permettrait d'étendre les zones cultivables, permettraient une amélioration éminemment salubre de la navigation en Arctique et l'accès à ses ressources, favoriserait l'essor démographique de ces régions au climat actuellement si sévère à l'égard de l'être humain.

Et plus globalement ce réchauffement provoquerait indubitablement des nécessités moindres en chauffage des habitations, en chauffage des lieux d'activité, diminuant par là-même la contribution du chauffage des locaux à ce réchauffement climatique.

Et, globalement, les différentes pathologies, les morbidités liées au froid diminueraient...

— **1.4.3• Une prise de position, outre-Rhin, se dégageant de l'apparent consensus [actuel] sur le climat.**

Nous citons ici, en partie, un article, intitulé « *Abandon du nucléaire et hausse de l'éolien, la transition énergétique allemande critiquée* », de Nicolas Faure, traducteur, et spécialiste de l'Allemagne :

« [...] ». « L'abandon du nucléaire et des énergies fossiles, leur remplacement par des énergies

renouvelables, si possible locales, le développement de la mobilité électrique et l'accèsion à une économie non émissive en carbone constituaient des buts vertueux qui paraissaient envisageables à relativement court terme et au prix d'un effort financier raisonnable.

« Depuis, le pays est passé de 20 à 33 % d'énergies renouvelables électriques. En Allemagne, les énergies renouvelables sont accessibles au grand public, et 50 % des installations sont au profit de particuliers ou d'agriculteurs.

« L'*Energiewende* est devenue l'une des préoccupations majeures de l'État allemand, promue au rang de projet de société par le soutien « quasi unanime » des différents partis politiques et de la population.

« Cela étant, la position du parti de la droite nationale allemande, l'AfD, semble se démarquer assez nettement de l'impression de consensus qu'ont suscitée les projets de loi au sujet de la transition énergétique, votés au parlement au cours de ces dernières années.

« [...].

« Climatosceptique, l'Alternative für Deutschland déclare vouloir mettre un terme à la politique de lutte contre le réchauffement climatique. Son programme affirme que « le CO2 n'est pas un produit polluant » et que davantage de CO2 permettrait même des récoltes plus abondantes. Il critique aussi la politique énergétique de l'Allemagne et veut stopper l'« expansion incontrôlée de l'énergie éolienne », l'un de ses leaders, Björn Höcke, proposant même d'interdire les éoliennes. Le parti s'engage par ailleurs en faveur du diesel et de l'exploitation du charbon.

« Voici un extrait de son programme en matière d'environnement :

« *« Le climat se modifie depuis que la Terre existe. La politique de protection du climat repose sur des modèles climatiques hypothétiques qui se basent sur des simulations informatiques du GIEC (groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat). Le gaz carbonique (CO2) n'est pas un polluant, mais un composant indispensable à toute vie. Le GIEC s'emploie à démontrer que les émissions de gaz carbonique causées par l'homme conduisent à un réchauffement global avec des conséquences très graves pour l'humanité. À cette fin, l'on se réfère à des simulations informatiques dont les conclusions ne sont pas corroborées par des mesures ou des observations. Depuis que la terre est dotée d'une atmosphère, des ères glaciaires*

*et des périodes chaudes se succèdent. Nous connaissons aujourd'hui une période chaude avec des températures identiques à celles des périodes chaudes du moyen-âge ou de l'époque romaine. Les simulations du GIEC ne peuvent expliquer ces changements climatiques.*

*« Au XX<sup>e</sup> siècle, la température moyenne globale a augmenté d'environ 0,8 °C. Depuis la fin des années 90 du siècle dernier, il n'y a pourtant pas eu de nouvelle augmentation, contrairement à ce que prévoyait le GIEC et bien que, durant cette période, les émissions de gaz carboniques aient progressé plus que jamais. Le GIEC et le gouvernement fédéral passent sous silence l'effet bénéfique du gaz carbonique sur la croissance végétale et, par conséquent, sur l'alimentation mondiale. Plus l'atmosphère en contient, plus la croissance végétale est forte.*

*« Sous le slogan « Une Allemagne climatiquement neutre pour 2050 » par le biais de la « décarbonisation », le gouvernement fédéral a profité abusivement de la concentration croissante de gaz carbonique pour procéder à la « grande transformation » de la société avec, pour conséquence, une réduction massive des libertés individuelles et économiques. La réduction forcée et programmée des émissions de gaz carbonique de plus de 85 % affaiblirait l'économie allemande et ferait baisser le niveau de vie. Notre approvisionnement en électricité jusque-là fiable serait déstabilisé et plus lourdement taxé ; par ailleurs, la production de chaleur par des combustibles fossiles doit être pratiquement ramenée à zéro. L'AfD dit de ce fait « oui à la protection de l'environnement », mais souhaite mettre fin à la « politique de protection du climat » et aux programmes de décarbonisation et de « transformation de la société ». L'AfD désire mettre un terme à la perception du gaz carbonique comme étant uniquement un polluant et empêcher les initiatives allemandes de réduction des émissions de gaz carbonique en faisant cavalier seul. Nous ne taxerons pas les émissions de CO<sub>2</sub>. Les organisations de protection du climat ne seront plus subventionnées.*

*« Toute politique énergétique efficace doit poursuivre trois objectifs : la production d'électricité doit être sûre, peu coûteuse et respectueuse de l'environnement. Ce triple principe, qui a toujours caractérisé le système d'approvisionnement énergétique allemand, a été abandonné à l'adoption de la loi sur les énergies renouvelables (EEG). La loi sur les énergies renouvelables et la transition énergétique mettent en danger la production d'électricité.*

*« Les éoliennes, par exemple, détruisent l'aspect de nos paysages culturels et constituent, de*

*surcroît, un piège mortel pour les oiseaux. L'électricité d'origine éolienne ou solaire varie continuellement entre zéro et la puissance maximale. La puissance de ces producteurs d'électricité qui accusent de telles fluctuations s'élève à présent à plus de 80 gigawatts et devrait suffire à alimenter en électricité l'Allemagne entière, même pendant les pics de consommation. En réalité, ces installations productrices d'énergie renouvelable n'ont livré dans le passé qu'une fraction de leur puissance nominale, et même, certains jours quelques pour cent seulement. C'est la raison pour laquelle aucune grande centrale électrique traditionnelle ne peut être remplacée par de telles installations. De plus, ces installations nécessitent un développement important des réseaux qui augmente encore les coûts. Le nombre croissant de producteurs d'électricité accusant des fluctuations compromet de plus en plus la stabilité du réseau.*

*« La loi sur les énergies renouvelables est un instrument d'économie planifiée et revient à abandonner l'économie sociale de marché. Les frais de subvention, qui s'élèvent maintenant à 27 milliards d'Euros chaque année, sont répercutés sur les consommateurs sous la forme du prélèvement au titre de la loi sur les énergies renouvelables. Le prix de l'électricité a déjà doublé ces dix dernières années. Au bout du compte, une gigantesque redistribution des revenus de la population et des acteurs économiques s'opère au profit de quelques bénéficiaires des subventions.*

*« L'AfD veut mettre fin au projet de décarbonisation et annuler le « plan de protection du climat 2050 » du gouvernement fédéral.*

*« Nous ne voulons pas mettre hors service les centrales nucléaires existantes avant la fin de leur durée d'utilisation. L'Allemagne ne pourra pas non plus renoncer à l'utilisation de centrales modernes au gaz et au charbon. » »*

*« (Grundsatzprogramm – Alternative für Deutschland – Bundesparteitag in Stuttgart – 30. April bis 1. Mai 2016). « [...]»*

*« [...]»*

*« Quoiqu'il en soit, aujourd'hui l'horizon s'est obscurci. L'Allemagne produit certes un tiers de son électricité grâce aux énergies renouvelables, mais elle paie cette performance remarquable au prix fort, le prix de l'électricité pour les petits consommateurs ayant plus que doublé entre 2000 et*

2013. Parallèlement, elle continue d'avoir largement recours au charbon pour produire son électricité et reste un des pays d'Europe les plus émetteurs en CO2 par habitant. Fermer les centrales au charbon et au lignite est un objectif qui divise la population et met en jeu la sécurité de son approvisionnement. Le développement massif des énergies renouvelables intermittentes a compromis l'équilibre du système électrique et impose la construction de milliers de kilomètres de lignes à haute tension, sur fond de forte opposition locale. Une éventuelle électrification du transport plongerait encore davantage dans la crise le secteur automobile, déjà fragilisé par les scandales successifs. »

« Nicolas Faure.

« 04/05/2022 »

« Spécialiste de l'Allemagne et de l'AfD, traducteur, Nicolas Faure (à ne pas confondre avec Nicolas Faure d'I-Média et Sunrise !) nous présente ce point de vue atypique. Polémia » \*

— **Note du point 1.4.3 :**

\* **In** : « *Abandon du nucléaire et hausse de l'éolien, la transition énergétique allemande critiquée* », article publié par « Polémia », en date du 04 mai 2022 [en ligne]. Réf. Du 06-05-2022. Disponible sur : < [https://www.polemia.com/abandon-du-nucleaire-et-hausse-de-leolien-la-transition-energetique-allemande-critiquee/?utm\\_source=newsletter&utm\\_medium=email&utm\\_campaign=la\\_lettre\\_de\\_polemia&utm\\_term=2022-05-06](https://www.polemia.com/abandon-du-nucleaire-et-hausse-de-leolien-la-transition-energetique-allemande-critiquee/?utm_source=newsletter&utm_medium=email&utm_campaign=la_lettre_de_polemia&utm_term=2022-05-06) >.

L'auteur de l'article est Nicolas Faure, un spécialiste de l'Allemagne et de l'AfD, et aussi un traducteur (il ne doit pas être confondu avec un autre Nicolas Faure, travaillant pour I-Média et Sunrise). L'« AfD » (*Alternative für Deutschland* — Alternative pour l'Allemagne) est un parti politique allemand habituellement considéré comme positionné à droite.

— **1.4.4• Quelques utiles et éclairantes considérations relatives au GIEC...**

L'acronyme français « GIEC » signifie : « Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat ». Cet acronyme se révèle éminemment trompeur. En effet, le GIEC n'est en

aucune façon un *comité* d'experts, mais un simple « comité ». L'acronyme désignant ce *comité* est, en anglais, « IPCC » ; ce qui signifie : « *Intergovernmental Panel on Climate Change* » ; cette formulation en langue anglaise se montre beaucoup plus conforme à ce quoi l'IPCC correspond en fait ; cet organisme en question se trouve être un organisme intergouvernemental de l'ONU, ouvert à tous les membres de celle-ci.

Nous citons *infra*, un article (celui-ci également paru dans *Polémia* !) de Johan Hardoy, évoquant un ouvrage d'un ingénieur polytechnicien, Christian Gerondeau. Christian Gerondeau est l'auteur de plusieurs ouvrages, notamment des tomes 1 et 2 de « *La religion écologiste* » ; les commentaires qui suivent, de Johan Hardoy donc, sont relatifs au tome 2, intitulé « *Les douze mensonges du GIEC* » :

#### « Les 12 mensonges du GIEC sur le climat

« *Polémia*

« Par Johan Hardoy. • Ingénieur polytechnicien, Christian Gerondeau travaille sur les questions environnementales depuis plus de dix ans et a publié de nombreux ouvrages concernant l'écologie. Son dernier livre, *Les douze mensonges du GIEC*, décrit le déroulement de la COP 26 qui s'est déroulée à Glasgow en novembre 2021 puis entreprend de réfuter, en dénonçant les agissements du GIEC (un organisme politique qui affirme parler « *au nom de la science* »), les « *douze contrevérités* majeures qui constituent le socle de la religion écologiste qui règne aujourd'hui en Occident ».

#### « Le grand schisme survenu à Glasgow

« La dernière « *Conference of Parties* » (COP) ne s'est pas achevée comme prévu. En effet, alors que la présidence britannique s'attendait à ce que la déclaration finale entérine la « *fin du charbon* », le représentant indien a finalement obtenu, avec l'appui chinois, la rédaction d'un texte non contraignant.

« En conséquence, les deux pays les plus peuplés du monde continueront à émettre du CO<sub>2</sub>, contredisant définitivement les résolutions solennelles des 25 COP précédentes.

« Ces dernières n'avaient d'ailleurs pas empêché les besoins en énergie mondiaux, et donc les émissions de CO<sub>2</sub>, de croître régulièrement. Pour les uns, l'humanité se dirige vers le gouffre avec

un réchauffement de 2,7° C d'ici la fin du siècle, mais pour les autres, principalement situés dans les pays en développement, les énergies fossiles demeurent indispensables pour sortir de la pauvreté.

« Par ailleurs, le stock de CO2 atmosphérique s'élevant actuellement à 3 200 milliards de tonnes et les flux des pays développés n'accroissant celui-ci que de 5 milliards de tonnes par an, les efforts de ces derniers pour réduire leurs émissions ne peuvent avoir aucun effet significatif sur le climat, si tant est que celui-ci dépende réellement dudit stock.

« Écologie : mythes & réalités – Livre-Libre avec Christian Gerondeau – TVL.

« **Les douze mensonges du GIEC**

« **1) Le GIEC agit pour le bien de l'humanité.**

« En faisant croire qu'il serait possible de se passer au cours du présent siècle des hydrocarbures fossiles, le GIEC entraîne tous les pays qui le suivent sur la voie de dépenses et de contraintes inutiles aux très lourdes conséquences dont les pauvres et les déshérités seront les premières victimes.

« Ainsi, l'électricité est indispensable pour de multiples usages qui constituent une clé de sortie de la pauvreté, mais cette énergie ne peut être produite en grande quantité que par le recours à des centrales hydroélectriques, nucléaires ou thermiques et non par des sources intermittentes comme les éoliennes ou les panneaux photovoltaïques. Dans les pays en développement, les centrales à gaz ou à charbon demeurent la seule solution réaliste. En préconisant à un pays comme l'Inde de ne pas émettre de CO2, le GIEC condamne une grande partie de sa population.

« **2) Les énergies renouvelables peuvent remplacer le pétrole et les autres énergies fossiles.**

« En réalité, les énergies renouvelables ne peuvent répondre tout au plus qu'à 10 % des besoins énergétiques de l'humanité et non à 80 % comme l'affirme le GIEC.

« En Allemagne, où plus de 300 milliards d'euros ont été dépensés pour couvrir le pays de plus de 30 000 éoliennes et de millions de panneaux photovoltaïques, ceux-ci ne lui procurent qu'un peu plus d'un tiers de son électricité, c'est-à-dire moins de 8 % de son énergie finale, le solde étant principalement fourni par le pétrole, le gaz naturel et le charbon. Le but affiché par les gouvernements européens de supprimer entièrement le recours aux énergies fossiles pour en finir

avec les émissions de CO<sub>2</sub>, que se soit en 2050 ou en 2100, relève donc de l'utopie.

« **3) Le pétrole va bientôt manquer.**

« Malgré les prévisions pessimistes des années 1970 qui affirmaient que le pétrole pourrait être épuisé dès l'an 2000, les réserves prouvées représentent actuellement cinquante ans de consommation, sachant que les réserves réelles sont très largement supérieures.

« Cependant, le monde ne pourra pas s'aligner sur la consommation américaine qui atteint chaque année 3 tonnes de pétrole par habitant (le tiers en France), car il faudrait annuellement 24 milliards de tonnes alors que la production mondiale actuelle n'est que de 4,5 milliards.

« **4) La mer va nous envahir.**

« Il s'agit d'une des peurs ancestrales de l'humanité. Depuis trente ans, tous les rapports du GIEC ont systématiquement placé en première place des menaces liées à la submersion des zones côtières, alors que les satellites constatent une montée des eaux de 2 à 3 millimètres par an depuis une quarantaine d'années et qu'aucune augmentation de ce rythme n'a été observée au cours des dernières années.

« Le GIEC s'inquiète même d'une élévation du niveau de la mer dépassant 15 mètres d'ici l'an 2300 ! Il faudrait pour cela que fondent les glaces de l'Antarctique, où se trouvent 90 % de la glace polaire, alors qu'il n'existe pas le moindre indice de ce phénomène.

« **5) La température va s'élever dramatiquement.**

« Cette peur constitue le fondement central de la communication du GIEC. La réalité est tout autre : au cours des 40 dernières années, les satellites ont relevé une croissance de l'ordre de 0,013 à 0,020° par an, ce qui conduirait à une hausse de l'ordre de 0,4 à 0,6° en 2050 si elle se poursuivait inchangée.

« De 1910 à 1940, le globe avait déjà connu pendant trente ans un rythme analogue de croissance de la température avant d'entrer dans une phase de décroissance jusqu'en 1975, à tel point que les médias unanimes et de nombreux climatologues de l'époque pronostiquaient l'arrivée imminente d'un nouvel âge glaciaire !

« **6) Les réfugiés climatiques vont déferler.**

« Depuis 1950, la hausse des températures dans les zones équatoriales et subtropicales a été

d'environ ½°. Pourquoi les populations concernées fuiraient-elles pour ce motif des régions du globe dont le climat change si peu alors que les rendements agricoles s'accroissent constamment ?

**« 7) Le changement climatique est responsable de toutes les catastrophes.**

« Lors des nombreuses catastrophes naturelles qu'a connues l'humanité, dont beaucoup sont sorties de la mémoire collective, personne n'aurait eu l'idée de rendre responsable le « *changement climatique* » d'origine humaine comme le fit sans scrupules Angela Merkel au sujet des inondations en Allemagne survenues en 2021.

**« 8) Les ours blancs sont en danger.**

« Ces plantigrades carnivores ont failli disparaître il y a une cinquantaine d'années à cause des chasses incontrôlées auxquelles les autorités canadiennes ont mis fin en 1975. Depuis lors, leur nombre n'a cessé de croître pour atteindre aujourd'hui un niveau au-delà duquel ils présenteraient un danger excessif pour les populations locales. Il faut ajouter que les ours blancs existent depuis des centaines de milliers d'années et que leur espèce a traversé des successions de phases glaciaires et interglaciaires.

**« 9) Le CO2 est un polluant.**

« Il y a seulement vingt ans, personne n'aurait osé qualifier le CO2 de polluant puisqu'il n'en est pas un et qu'il est indispensable à la vie en tant qu'élément central de la photosynthèse. Nous en émettons nous-mêmes à chaque respiration !

« L'accroissement de moitié de la présence de CO2 dans l'atmosphère depuis les débuts de l'ère industrielle a eu deux conséquences bénéfiques, à savoir que la planète reverdit et que la productivité des récoltes est meilleure.

**« 10) L'écologie favorise l'emploi et la croissance.**

« En réalité, les dépenses consenties au nom de l'illusion vaine de « *sauver la planète* » détruisent massivement des emplois dans le secteur industriel.

**« 11) Le GIEC est un groupe d'experts.**

« Le mot « *expert* » ne figure pas dans la dénomination anglaise (« *Intergovernmental Panel on Climate Change* ») du GIEC qui n'est pas un organisme scientifique mais politique regroupant 195 pays dont les représentants n'ont pour la plupart aucune expertise en matière de climat.

« Depuis sa création en 1988, cet organisme a compté quatre présidents dont aucun n'était climatologue. Les deux premiers étaient météorologistes (ce qui est entièrement différent), le troisième ingénieur des chemins de fer (ce qui ne l'empêchait pas de se présenter comme le meilleur expert mondial du climat !) et le dernier en date économiste.

« En 2021, le rapport de 4 000 pages de la co-présidente, la Française Valérie Masson-Delmotte, indique qu'il a été élaboré par 751 auteurs issus de 66 pays (existe-t-il tant d'experts qualifiés du climat répartis dans autant de pays ?), tout en citant 14 000 références et en mentionnant avoir fait l'objet de 78 007 commentaires ! En fait, les conclusions rendues publiques émanent d'un petit groupe de rédacteurs finaux qui n'ont fait que reproduire en l'aggravant le contenu des cinq rapports précédents.

**« 12) Les scientifiques sont unanimes.**

« Depuis la création du GIEC, on ne compte plus les scientifiques qui ont dénoncé et continuent à dénoncer ses affirmations.

« Ainsi, en 2019, 500 scientifiques, parmi lesquels des titulaires de Prix Nobel, ont adressé au Secrétaire Général des Nations-Unies une déclaration restée sans réponse, intitulée « *Il n'y a pas d'urgence climatique* » et comprenant six paragraphes dont les thèmes sont les suivants : 1/ Le climat terrestre a toujours varié ; 2/ Le réchauffement actuel est beaucoup plus lent qu'annoncé ; 3/ La politique climatique repose sur des modèles inadaptés ; 4/ Le CO2 est la nourriture des plantes, la base de toute vie sur terre ; 5/ Le réchauffement climatique actuel n'a pas accru les désastres naturels ; 6/ La politique doit respecter les réalités scientifiques et économiques.

« Le moment est venu de faire appel à la science, la vraie, celle qui repose sur des faits et non des hypothèses. »

« Johan Hardoy.

« 07/06/2022 »

**Références bibliographiques de l'ouvrage présenté *supra* :** GERONDEAU, Christian. *Les douze mensonges du GIEC – La religion écologiste 2*. Paris : L'Artilleur, 2022. 160 p.

### — 1.5• Théories scientifiques, théories politiques...

Assurément, de nombreux scientifiques, de nombreux bailleurs de fonds, de nombreux économistes, de nombreux politiciens, souhaitent que perdure, s'intensifie voire, le « petit âge glaciaire » dont nous semblons amorcer une sortie à notre époque !... Certains voudraient-ils que pour des raisons politiques, essentiellement, perdure un climat relativement rigoureux ?

S'achemine-t-on — après plus d'une douzaine de milliers d'années de climats relativement favorables à l'être humain — vers une nouvelle et plus ou moins importante, ou catastrophique prochaine glaciation à cause de la baisse très sensible et régulière de l'activité solaire, du « vieillissement » de la planète, de l'irrégularité des paramètres orbitaux de la Terre, des éventuelles variations de l'inclinaison de son axe de rotation, des « légers changements » qui les affectent ?

Ou estime-t-on au contraire que l'on s'achemine, et ce pour une large part pour ces mêmes raisons, appréciées différemment, et pour cause de production prétendument excessive de gaz carbonique, vers un « fatal » réchauffement climatique ?

Dans quelles mesures n'amalgame-t-on pas parfois variations météorologiques et climatiques ?

Et certains facteurs paraissant de prime abord très secondaires n'ont-ils pas une importance plus prégnante que certains « scientifiques » le prétendent, obnubilés qu'ils semblent être par leurs *Vérités Scientifiques* ?

L'impact du Gulf Stream est-il déterminant sur le climat européen ? Se pourrait-il que le Gulf Stream se trouve impacté par un réchauffement climatique ? Et, vis-à-vis de ce Gulf Stream, la distance augmentant entre les continents américain et eurasiatique, la dorsale médio-atlantique (ou *ride médio-atlantique*), ses éventuelles modifications pourraient-elles impliquer des répercussions climatologiques majeures en Europe ?...

### — 1.6• Distinctions entre vérité, foi, croyance... Qu'est-ce donc que la Vérité ?

Il conviendra que l'internaute s'étant laissé aller à lire ces lignes ait bien présent toujours à l'esprit que la science n'explique pas *nécessairement* le réel, qu'elle ne donne pas d'explication *nécessairement véridique* du réel ; la science ne détermine pas le réel ; la science ne fournit, n'indique, les scientifiques ne fournissent, n'indiquent, qu'une *tentative*, que des *tentatives* d'explications du réel ; la science n'énonce en fait,

concernant le réel, que des hypothèses, des théories ; et des hypothèses, des théories qui très souvent ne sont pas toujours, loin de là, exemptes d'arrière-pensées...

Il semble que de nombreuses personnes estiment que ce qu'elles croient relève nécessairement du vrai. De nombreux écologistes se plaisent à émettre des doctrines très catégoriques, des dogmes, qui laissent supposer à leurs interlocuteurs n'avoir point face à eux des débatteurs raisonnables, logiques, rationnels, suffisamment instruits, documentés relativement aux thèmes qu'ils évoquent, des débatteurs « scientifiques », mais plutôt des personnes aux mentalités éminemment religieuses, pour ainsi dire...

Les deux premières des trois vertus théologiques pauliniennes sont la foi et l'espérance ; il reste à ces thuriféraires, trop souvent ne bénéficiant manifestement pas du bagage culturel, intellectuel adéquats pour apprécier dans leur complexité les thèmes qu'ils devraient à tout le moins, peut-être pas totalement maîtriser, mais envisager au moyen d'un minimum de connaissances relatives aux sujets qui leur semblent si chers, ces thuriféraires des idées actuellement dominantes dans notre presse occidentale, dans nos milieux politiques, de continuer à croire et à espérer... Et s'ils croient, avec une telle intensité, ils n'espèrent pas seulement ; tant leur esprit, leur « âme » se trouvent saturés, subjugués de certitudes. N'en doutons pas, ils croient ; et pire même, leur doctrine atteignant à leurs yeux à la *Connaissance* : ils « savent » !

— **1.6.1• Courte péricope allusive, où, en évoquant la vérité, sa vérité, le Nazaréen pérorer devant le Romain :**

« Pilate lui dit donc : « Tu es donc roi, toi ? » Jésus répondit : « C'est toi qui le dit : je suis roi. Moi, c'est pour cela que je suis né, et c'est pour cela que je suis venu dans le monde : pour rendre témoignage à la vérité ; quiconque est de la vérité écoute ma voix. » Pilate lui dit : « Qu'est-ce que la vérité ? »

« Et ayant dit cela, de nouveau il sortit [...] »

**In : *La Bible Osty* [mention sur la première page de couverture] – *La Bible* [mention sur la page de titre]. Traduction française sur les textes originaux par Émile Osty avec la collaboration de Joseph Trinquet. Introductions et notes d'Émile Osty et de Joseph Trinquet. Paris : Seuil, 1973. 2620 p. **P. 2306, col. 2, Évangile selon saint Jean, 18, 37-38** (passage à rapprocher d'un autre passage du même évangile, au chap. 14).**

---

— 2• Relativement au fait que : « Dans ces temps malheureux et troublés, c'est dans l'Église que se réfugie ce qui reste encore de goût pour l'étude et pour les travaux de l'esprit. La littérature devient tout entière non-seulement chrétienne, mais ecclésiastique ».

— 2.1• L'Église catholique et la gent féminine.

Paul Orose assure « que l'on ne peut [...] rendre le christianisme responsable des maux qui ont accompagné son triomphe »... Les femmes, pourtant, composant, ayant composé une très large « clientèle » de l'Église catholique, de la clientèle chrétienne, devraient plus que tous autres êtres humains se montrer fort circonspectes vis-à-vis des discours, sermons tendant à exonérer l'Église catholique de ses responsabilités à l'égard de leur long, très long déclin social.

L'auteur, pour exonérer le christianisme des mécomptes subis par les populations lors de son établissement, des mécomptes subis par les populations à la suite de cet établissement, envisageait que l'Église exalta les femmes, la femme, seulement dans la mesure où cette exaltation pouvait lui être utile ; en l'occurrence elle ne vanta guère que les femmes accédant à la « sainteté », ou ne s'appuya un tant soit peu sur les femmes que lorsque l'institution éprouvait des difficultés pour maintenir son statut prééminent dans la société.

— 2.1.1• À propos du fait que « La littérature devient tout entière non-seulement chrétienne, mais ecclésiastique » à l'époque mérovingienne ; et à propos de « *La France, les femmes et le pouvoir* », un ouvrage d'Éliane Viennot, historienne...

— 2.1.1.2• Nous citons *infra* les indications fournies sur le site internet de France Culture, et correspondant à l'émission « Les Nuits de France Culture – *Les femmes et le pouvoir* (5 épisodes) – *Épisode 1 : Élianne Viennot : « Dans l'histoire, les femmes puissantes sont des saintes, des monstres ou des gourgandines »* :

« Auteure de *La France, les femmes et le pouvoir*, l'historienne **Éliane Viennot** était, en 2007, l'invitée du premier numéro d'une série des *Chemins de la connaissance* intitulée *Les Femmes et le pouvoir*.

« Éliane Viennot venait alors de publier le premier volume (sur quatre) de *La France, les femmes et le pouvoir*. Sous le titre *L'Invention de la loi salique*, elle parcourait les onze siècles d'histoire allant de la fondation du royaume jusqu'à la prise du pouvoir par Henri IV. Elle y mettait notamment en lumière la place des femmes au pouvoir sous les **dynasties mérovingiennes et carolingiennes** avant qu'au tournant des 14<sup>e</sup> et 15<sup>e</sup> siècles ne soit exhumée, afin d'exclure les femmes de la succession royale, une très ancienne loi qui n'avait concerné jusque-là que le droit privé des successions.

« Après avoir évoqué les temps, certes violents mais plus favorables, des reines **Clotilde, Brunehaut, Frédégonde** et **Bathilde**, Éliane Viennot revenait sur ce moment déterminant, selon elle, de ce que serait par la suite la représentation des femmes au pouvoir dans notre pays. [...] »\*

— **Note du point 2.1.1.2 :**

\* Voir plus bas note [\*] du point 2.1.1.3.

— **2.1.1.3• Transcription partielle de l'interview (évoquée ci-dessus, en 2.2.1) accordée par Élianne Viennot dans le cadre de l'émission radiophonique *Les Chemins de la connaissance* (France Culture) à l'occasion de la promotion de son ouvrage *L'Invention de la loi salique*, tome 1<sup>er</sup> de *La France, les femmes et le pouvoir* :**

« [...].

« [Jacques Munier :]

« On peut constater, aux époques mérovingienne et carolingienne, une véritable mixité dans les sphères du pouvoir, à commencer donc par le cas de la reine Clotilde, qui succède à son époux Clovis et règne jusqu'en 524, soit plus de vingt ans. Elle préside et c'est très important, au partage de 511, entre ses fils, d'où naissent les quatre royaumes Aquitaine, Austrasie, Bourgogne et Neustrie. [...].

« [Éliane Viennot :]

« Alors, c'est effectivement visiblement une période extrêmement violente, mais en fait c'est toute la société qui est violente à cette époque-là, en tout cas ça n'a pas du tout empêché les femmes, certaines femmes d'accéder à des positions très importantes, sans-doute parce que la violence faisait partie de cette société, sans-doute aussi parce que les traditions germaniques, qui étaient celles des nouveaux maîtres de l'Europe... Aussi bien le royaume des Francs, des Bourguignons, des Wisigoths, *et caetera*, en fait étaient beaucoup plus égalitaires que les traditions gallo-romaines ou romaines, surtout, de ces pays où ils se sont installés. Et donc, les femmes, dans les traditions germaniques avaient un accès à un certain pouvoir, et un accès à la violence qui étaient remarqués par les Romains eux-mêmes et les choquaient terriblement, car certaines femmes combattaient.

« [...] Dans la mémoire commune qui s'est construite avec nos leçons à l'école, nos manuels scolaires *et caetera*, toutes ces femmes ont pratiquement disparu. Il y a des études nombreuses qui ont été faites dans les dernières années sur les manuels scolaires, d'histoire de France, grand-public, disons, qui montrent à quel point ce sont des déserts de femmes. Parfois, il y a deux femmes, ou trois femmes, ou quatre femmes, presque pour deux mille ans d'histoire de France. Or, dans la réalité, elles ont toujours été beaucoup plus nombreuses. Alors, évidemment, il y a beaucoup de choses qu'on ne sait pas sur les femmes du peuple, *et caetera, et caetera, et caetera* ; mais dans l'histoire qui a été chroniquée, dans l'histoire qui a été écrite au cours des siècles, il y a des milliers de femmes, des centaines, qui ont participé de manière visible à l'histoire de la France.

« [...] On repère quand on regarde le traitement, disons, des femmes qui ont vraiment eu des positions importantes, une grande influence, on remarque que l'historiographie a eu tendance à leur donner... Il y a eu deux traitements, deux types de traitements. D'une part, on pourrait dire pour 95 % de leur masse, elles ont disparu... Et il en reste une petite partie qui généralement ont été transformées, certaines en saintes, et on ne voit que cela, c'est le cas de Clotilde, on ne voit que sainte Clotilde ; et d'autres en monstres, c'est-à-dire : Frédégonde, Brunehaut, Catherine de Médicis, *et caetera*. Ou alors, il y a encore peut-être parfois, parmi ces monstres, enfin du moins celles qui ont subsisté, transformées donc, des

saintes, des monstres, et puis des gourgandines ; ce sera le cas de la reine Margot, par exemple.

« [...] Alors, prise du pouvoir, c'est peut-être un grand mot, mais en tout cas oui, l'Église a très vite compris l'intérêt, les alliées qu'elle trouvait parmi les femmes, ce sont des questions de... Les femmes ne sont pas stupides, elles ne vont pas par bigoteries vers l'Église ; il y a des intérêts objectifs lors de la fondation des royaumes barbares entre l'Église qui est la seule puissance surnageante à l'effondrement de l'empire romain, mais qui ne connaît pas les nouveaux arrivants, les nouveaux maîtres, et puis les femmes à qui elle offre des destins tout à fait prestigieux qui n'étaient pas dans la tradition romaine... Qui pouvaient être dans la tradition germanique, mais qui n'étaient pas dans la tradition romaine ou gallo-romaine ! Donc il y a eu là un croisement d'intérêts. L'Église s'est appuyée... Mais, en fait, à chaque grande période où l'Église, on s'en rend compte, et c'est sans doute vrai pour toutes les Églises, en tous cas pour l'Église chrétienne, à chaque grande période où elle est en difficulté elle s'appuie sur les femmes, n'est-ce pas ! Et ensuite quand elle a réussi à reprendre, ce que, moi, j'appelle des parts de marché, alors, très fréquemment, elle les met sur la touche. Mais, en tous cas dans... on voit bien que dans les périodes très anciennes qui sont celles de la fondation du royaume, et jusque, on peut dire jusqu'au 12<sup>e</sup> siècle elle s'est appuyée de manière très forte sur les femmes pour convertir, d'abord pour convertir (toutes ces femmes sont des convertisseuses ; beaucoup de ces femmes sont des convertisseuses), et pour être de grandes... (des abbesses, par exemple), c'est-à-dire de grandes propriétaires terriennes, foncières, qui dirigent des territoires, des fiefs, extrêmement grands (ce ne serait pas le bon mot), en tout cas des propriétés très grandes qui sont nombreuses, où il y a beaucoup de monde, *et caetera* ; et qui en fait sont des propriétés, un peu, pour l'Église, cogérées.

« [...] Les règles de l'accession à la propriété, on va dire, ou de la transmission ne sont pas du tout... enfin sont... ont bougé dans le temps. Entre le haut moyen-âge et puis la féodalité, déjà, il y a deux choses très différentes. Jusqu'à la féodalité, les partages se font de manière équitable entre les enfants. Donc les femmes sont parfois à la tête de très grandes propriétés. Et puis au moment de la féodalité, on sait que l'accès... la transmission du

patrimoine s'est restreinte, très souvent à l'aîné, et dans la plupart des cas à l'aîné garçon, mais quand il n'y a pas d'aîné garçon, quand il n'y a pas de garçon, disons, *eh bien !* les filles héritent ; et elles héritent parfois des propriétés gigantesques.

« [...] Quand elles héritaient de propriétés, et on a des exemples qui montrent que parfois sur certains... Par exemple sur le comté de Champagne, elles sont... Un tiers des grands fiefs sont tenus par des femmes ; un tiers des fiefs sont tenus par des femmes, d'ailleurs. Et certains des plus grands sont tenus par des femmes ; donc ce n'est pas du tout marginal... Alors elles exercent toutes les responsabilités qui reviennent à un seigneur, c'est-à-dire le droit de justice, les hommages. Elles reçoivent des hommages, elles en doivent au roi, ou à leur suzerain, si il y a un suzerain, un autre suzerain, elles... Il leur revient de faire la guerre s'il le faut ; elles la font d'ailleurs, parfois, physiquement ; on a des chroniques qui montrent un assez grand nombre de femmes qui dirigent leurs armées, en armure ; sinon elles délèguent, comme beaucoup d'autres seigneurs, n'est-ce pas.

« Donc, il y a là tout un ensemble de droits féodaux qu'elles exercent tout simplement comme n'importe quel seigneur... Et, d'ailleurs, elles le faisaient même parfois si elles étaient mariées ; ce ne sont pas toujours leurs époux qui exercent ces droits, mais souvent lorsqu'un couple est à la tête de grandes propriétés, on ne peut pas avoir une seule personne qui exerce tous ces droits, donc il y a un partage, et elles continuent, même mariées, je veux dire par là pas seulement lorsqu'elles sont veuves, même mariées, elles exercent des droits de très grands seigneurs.

[À propos de Brunehaut, de Frédégonde... :]

« [...] Oui, par exemple, ce sont deux des grandes reines mérovingiennes qui ont régné longtemps ; et elles sont associées parce qu'elles ont, en partie, régné sur des portions du royaume au même moment (parce qu'on partageait le royaume régulièrement, *et caetera*) ; donc elles ont régné au même moment, et elles ont dû s'affronter comme n'importe quel souverain à l'époque s'affrontait avec son voisin, *et caetera* ; et elles sont devenues à partir du 13<sup>e</sup> siècle... L'historiographie les a transformées, justement, en un de ces cas de figures de reines qui sont *méchantes*, puisqu'elles s'affrontent ; alors que les rois qui s'affrontaient pullulaient, bien entendu ; mais enfin, ces deux-là ont été transformées en icônes ; et de plus

en plus, par l'historiographie qui voulait montrer à quel point la sphère politique devait être masculine ; elles sont restées comme des exemples de la *mauvaiseté*, comme on disait au seizième siècle, de la *mauvaiseté* des femmes quand elles sont au pouvoir. Et elles ont fait la une de nos manuels scolaires jusque dans les années dix-neuf cent soixante ; elles sont sorties récemment de nos panthéons. »\*

— **Note des points 2.1.1.2 et 2.1.1.3 :**

\* « Les Nuits de France Culture » – *Les femmes et le pouvoir (5 épisodes)* – Épisode 1 : Éliane Viennot : « Dans l'histoire, les femmes puissantes sont des saintes, des monstres ou des gourmandines » [en ligne]. (Réf. Du 12 avril 2022). Disponible sur :

< <https://www.franceculture.fr/emissions/les-nuits-de-france-culture/les-chemins-de-la-connaissance-les-femmes-et-le-pouvoir-1-5-les-dames-du-temps-jadis-1ere-diffusion-22-01-2007> >.

**N. B.** : ici nous ne transcrivons (partiellement) que les 14 premières minutes (environ) du fichier MP3 de l'interview d'Éliane Viennot.

— **2.1.1.4• Nous complétons, quelque peu, ces considérations relatives à la situation des femmes dans la société à l'époque mérovingienne auxquelles se livre Éliane Viennot en citant un court extrait de son ouvrage « *La France, les femmes et le pouvoir. L'invention de la loi salique (V<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècle)* :**

« Concernant les femmes, notamment – groupe lui-même ni homogène ni immobile –, son attitude n'a cessé de varier : non seulement dans le temps et l'espace, mais aussi en fonction des différentes composantes de cette grande institution, de leur implantation sociale, de leur rapport au pouvoir central (la papauté) et aux pouvoirs locaux (les rois, les aristocraties, les universités, etc.). Sauf à renoncer à toute historicité et à toute tentative de compréhension, on ne saurait soutenir que « l'Église a toujours été misogyne ».

« Dans les temps qui suivent l'effondrement de l'empire romain, elle est même plutôt favorable aux femmes, du moins jusqu'à l'avènement des Carolingiens. Très affaiblie, en effet, par l'arrivée au pouvoir des peuples barbares, elle doit en grande partie son

rétablissement spectaculaire, en Gaule tout d'abord, à quelques femmes, puis son expansion continue au zèle (non désintéressé d'ailleurs) de quelques milliers d'autres. Elle est en cela très ressemblante à l'église primitive, qui, faisant flèche de tout bois, n'avait pas craint de s'appuyer sur des femmes – à l'instar du Christ lui-même. Un souvenir que la hiérarchie tentait depuis longtemps déjà de faire oublier, mais qui restait vivace dans la communauté des croyants. »

*In* : VIENNOT, Éliane. *La France, les femmes et le pouvoir. L'invention de la loi salique (V<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècle)*. Paris : Perrin, 2006. 765 p.  
*N. B.* : le texte cité est extrait du chapitre 3.

#### — 2.2• Les femmes dans la civilisation celtique ; avant l'acculturation chrétienne.

**Il fut évoqué *supra* la posture plus privilégiée de la femme dans la société germanique que dans les sociétés romaine ou gallo-romaine. En matière de dignité, de respect de la femme, il convient, volens nolens, de le constater : *ex Septentrione lux* !**

La *condition féminine* dans les civilisations, les sociétés, chez les peuples issus du monde « hyperboréen »\*, issus du « septentrion », fut manifestement plus enviable que dans le monde du Proche-Orient, que dans le monde sémitique, que, aussi, chez les populations d'origine hyperboréenne ayant subi un acculturation notable en se répandant en des contrées où la pression démographique ou politique se montra moins favorable, que chez les peuples dont les « fréquentations », les contacts, se révélèrent plus *contaminant* que chez d'autres.

En Grèce antique, c'est bien à Athènes que la situation des femmes semble avoir été nettement moins heureuse que dans les autres cités (les Athéniens montrèrent en la matière une altération civilisationnelle résultant, peut-être, d'une influence pélasgienne, ou du développement de leur empire thalassocratique) ; et les Athéniens reprochaient aux Égyptiens de laisser leurs épouses régenter à leur guise leurs maisonnées ! ...

En Égypte ancienne ou bien encore dans l'ancienne Perse les femmes jouissaient de conditions sociales éminemment plus favorables qu'en contrées sémitiques.

— **Note du point 2.2 :**

\* N. D. É. : les *enfants* d'Hyperborée (ou, parfois, *Hyper-Borée*), issus de l'Aryana Veja, ou ceux leur étant apparentés.

Airyaniem Vaejah ou Airyana Waejah (Expansion Aryenne) était la terre légendaire du peuple Aryen (Indo-iraniens), tel que décrite dans l'Avesta, livre sacré des Zoroastriens.

L'Airyanem Vaejah aurait été située entre le Caucase et l'Asie du Sud, au voisinage, ou dans cette contrée où furent bâties des cités dont les ruines les plus significatives se trouvent à Arkaïm. Les tribus aryennes s'y seraient séparées en deux groupes ; l'un se déplaçant vers le nord de l'Inde, le bassin indo-gangétique (avant de se porter vers le Dekkan), alors que l'autre gagnait le plateau iranien, notamment (Iran et Afghanistan).

Zoroastre écrit dans l'Avesta qu'il vécut dans l'Airyanem Vaejah. Plus tard, quand Cyrus Ier établit son empire, il appela l'Empire perse, du nom de son clan. Cependant, depuis la période Sassanide (quand le Zoroastrisme était religion d'état) le nom "Iran Shahr", "Aryanam" ou **Iran** (terre des Aryens) a été utilisé. Cette utilisation s'est faite également durant l'Antiquité pour désigner la région s'étalant sur tout l'Afghanistan actuel, l'Ariana ou Aryana.

— **2.2.1• Il convient, pensons-nous, afin de préciser un tant soit peu l'idée qu'il est possible de se faire de la situation de la femme au sein des sociétés en Europe, en Europe occidentale avant que ne fut imposé le christianisme, d'examiner, brièvement au moins, quelle fut la situation de la femme dans la société celtique, dans une société celtique qui ne fut point trop contaminée par des influences civilisationnelles autres. Cet exemple de société celtique traditionnelle, antique, nous est fourni, aussi peu corrompu que possible (?), par la « matière celtique d'Irlande »...**

**Citation de :** LE ROUX, Françoise, GUYONVARC'H, Christian-J. *La Civilisation celtique :*

« On a écrit assez d'incongruités sur ce sujet pour qu'il s'avère indispensable de mettre les choses au point : traiter de la femme dans la société celtique, c'est en effet aborder un faux problème parce que la femme, en tant qu'être humain physiologiquement différent de l'homme, ne pose précisément aucun problème, ni politique ni social ni juridique, dans aucune société indo-

européenne, le gouvernement des choses domestiques n'étant évidemment pas en question.

« Rappelons que la monogamie est, pour tous les Indo-Européens, une règle juridique ne souffrant aucune exception (cf. la fille épicière en Grèce !). Le concubinage est une simple tolérance qui ne met jamais en cause le patrimoine, et les neuf ou dix degrés de mariage que connaissent et que réglementent les lois irlandaise et indienne sont, non pas une affaire de sentiments entre deux personnes, mais un contrat qui engage et lie deux familles. L'Irlande préchrétienne n'a d'ailleurs d'autre mot que *caratrad* « amitié » pour désigner à la fois le « contrat » et le « mariage ». Le mot irlandais actuel, *pôsadh*, est un emprunt chrétien au latin sponsus et celui qui, dans les récits, désigne l'amour en tant que sentiment ou attirance que deux êtres ressentent l'un pour l'autre, est un nom de maladie : *serg* « langueur » ou « neurasthénie ».

« Nous n'avons pas l'équivalent irlandais de la *confarreatio* romaine, le mariage du *flamen* qui multiplie les précautions et les exigences quant à la pureté de la jeune fille, ou du mariage du brahmane (quand bien même il serait le dixième, lui seul est l'époux !) qui, comme le druide, purifie tout ce qu'il touche. Mais la dignité reconnue à la femme éclate dans le mariage royal des souverains mythiques du Connaught, Ailill et Medb. La seule querelle que l'on connaisse entre les deux époux est, au début de la *Tâin Bô Cualnge* ou « Razzia des Vaches de Cooley », la « dispute sur l'oreiller », lorsqu'il s'agit de savoir lequel des deux est le plus digne et le plus riche. C'est la reine naturellement, et cela se termine très mal pour toute l'Irlande par la faute d'un taureau qui ne se plaisait pas, par orgueil de mâle, sur bien de femme et était allé rejoindre les taureaux du roi.

« Loin d'être confinée dans le gynécée ou tenue en servitude comme dans certaines sociétés polygames, la femme irlandaise, bretonne ou gauloise, possède un statut bien défini, lequel est strictement le même que celui de l'homme : elle peut tester, hériter, jouir de ses biens, exercer une profession, avoir sa propre domesticité. Elle a même accès au sacerdoce pour y exercer l'art de la *prophétie*. En contrepartie ou en conséquence de ces libertés, en Irlande, jusqu'au VIIe siècle, la femme propriétaire de biens fonciers est astreinte au service militaire. La polyandrie notée par César à propos des femmes bretonnes a toutes les chances d'être un fait mythique passé mal à propos dans l'histoire (cf. les aventures de l'Indienne Draupadi et des cinq Pandavas dans le *Mahabharata*) à moins qu'il ne s'agisse d'une donnée sociologique incompressible.

« Les thèmes mythiques les plus féconds de l'Irlande préchrétienne – ce n'est pas un hasard ou

un choix de transcritteur – sont ceux qui, en quelque sorte, exaltent la féminité :

« — **l'allégorie ou la personnification de l'Irlande** sous les traits d'une jeune femme à la parfaite beauté physique, qui est aussi l'image et la représentation de la Souveraineté, celle que le roi prend, mais qui le choisit et qui, comme la reine Medb (« ivresse [du pouvoir] »), n'est jamais sans un homme dans l'ombre d'un autre.

« — **la belle messagère de l'Autre Monde** qui vient chercher un heureux mortel qu'elle emmène dans une barque

« Il ne manque pas non plus, chez les auteurs grecs et latins, de récits ou d'anecdotes décrivant ou montrant en exemple la fidélité, le dévouement, l'intelligence en même temps que la beauté des femmes gauloises. César lui-même, qui n'était pas un tendre, a fait état, sans mépris, du dévouement religieux des femmes d'*Avaricum* et de *Bratuspantium* qui, la poitrine nue et suppliantes, ont essayé de faire en sorte que leur cité soit épargnée par la soldatesque romaine. Vérités historiques ou mythes historicisés, peu importe : ce sont les Celtes qui ont légué à l'Europe médiévale, par le biais de la légende arthurienne (Tristan et Yseult), le thème – qu'on a pu imiter mais non pas dépasser – de l'amour absolu et du destin librement choisi et assumé. Mais l'absolu des sentiments humains n'atteint sa perfection que dans la mort et c'est le prix que paient les amants. C'est encore le récit des amours tumultueuses de Deirdre et de Noisé : plutôt que de devenir la concubine du roi d'Ulster, Deirdre se choisit un époux, qu'elle contraint à l'enlever et, son mari ayant été tué par trahison, elle préfère se fracasser la tête contre un rocher et ne pas lui survivre. La Gaule a connu des légendes ou des histoires comparables de fidélité conjugale exemplaire, celle d'Eponine par exemple. La « femme-truie », la « déesse – jument », toutes les laideurs ou les dépravations issues de la poubelle du subconscient et dignes des monstres de Jérôme Bosch, tout cela est absent de nos sources celtiques dans lesquelles toute laideur physique ou morale est une calamité que l'on fuit. La légende irlandaise contient parfois quelques détails d'une verdeur toute médiévale et d'une franchise très naturelle, mais l'honneur est toujours sauf. La *meretrix* exerce en Irlande un métier reconnu par la loi mais il n'y a pas d'*erotica* celtiques insulaires et il ne semble pas y en avoir eu en Gaule avant l'époque romaine. Les amours hors mariage de Vercingétorix et d'une jeune et belle druidesse sont le thème obsessionnel de quelques

fiction mal romancée. »

**In :** LE ROUX, Françoise, GUYONVARCH, Christian-J. *La Civilisation celtique*. Rennes : Éditions Ouest-France – Université, 1990. 219 p. (Coll. : De mémoire d'homme : l'histoire). P. 76-78...

**Citation de :** LE ROUX, Françoise, GUYONVARCH, Christian-J. *La Société celtique :*

« Nous savons maintenant depuis longtemps, en dépit des interrogations de quelques celtisants (et non des moindres) que la reine Medb n'est ni une hétaïre ni une femme s'adonnant à la boisson. Homologue de l'Indienne Madhavi qui, pour sauver les finances du brahmane qui est son père, fait le sacrifice de sa virginité et engendre successivement quatre fils pour quatre rois différents, elle est tout simplement l'« Ivresse », ivresse du pouvoir qu'elle dispense au roi en exercice (voir à ce sujet G. Dumézil, *Mythe et épopée* 2, p. 331 sq. en attendant le chapitre V du second volume des *Textes mythologiques irlandais*). Elle est en effet l'allégorie de la souveraineté et c'est ce qui explique la formule, analysée ci-dessous, contenue au tout début de la *Tain Bô Cùalnge*, dans l'épisode qui a pour titre *Comrad chindchaille* « la dispute sur l'oreiller ». Mais pour l'évaluer à sa juste valeur et l'analyser correctement il importe de disposer de tout le contexte. Nous le citerons donc *in extenso* en suivant la version du *Book of Leinster*:

« Une fois que Ailill et Medb avaient leur lit royal préparé dans le château de Cruachan du Connaught, il leur arriva entre eux une dispute sur l'oreiller. “C'est une parole vraie, ô femme, dit Ailill, que la femme d'un homme noble est bonne. – Elle est bonne, en vérité, dit la femme, d'où te vient cela ? – Cela me vient, dit Ailill, car tu es meilleure aujourd'hui qu'au jour où je t'ai prise. – J'étais bonne avant toi, dit Medb. – C'est un bien dont nous n'avons pas entendu parler et dont nous n'avons rien su, dit Ailill, si ce n'est que tu étais sur bien de femme et que les ennemis des territoires les plus proches étaient toujours occupés à emporter ce qu'il y avait chez toi à voler et à piller. – Il n'en était pas ainsi, dit Medb, mais mon père, à savoir Eocho Feidlech, fils de Find, fils de Findoman, fils de Findén, fils de Findguin, fils de Rogen Ruad, fils de Rigén, fils de Blathacht, fils de Beothacht, fils de Enna Agnech, fils de Oengus Turbech, avait la royauté suprême d'Irlande. Il avait six filles :

Derbriu, Ethne et Ele, Clothru, Mugain, Medb. C'est moi qui étais la plus noble et la plus distinguée d'elles toutes. C'est moi qui étais la meilleure pour ce qui est de la grâce et de la générosité. J'étais la meilleure au combat, à la bataille et à la lutte. C'est avec moi qu'étaient quinze cent mercenaires royaux de fils d'exilés de leur pays, et un même nombre de fils de nobles du pays, et dix hommes pour chacun de ces mercenaires, et huit hommes pour chaque mercenaire, et sept hommes pour chaque mercenaire, et six hommes pour chaque mercenaire, et cinq hommes pour chaque mercenaire, et trois hommes pour chaque mercenaire, et deux hommes pour chaque mercenaire et un homme pour chaque mercenaire. Telle était ma suite habituelle, dit Medb, si bien que mon père me donna un cinquième des cinquièmes d'Irlande, à savoir le cinquième de Cruachan, si bien que je suis appelée Medb de Cruachan. On vint de la part de Finn, fils de Ross Ruad, roi du Leinster, me demander en mariage ; on vint de la part de Corpre Niafer, fils de Ross Ruad, roi de Tara ; on vint de la part de Conchobar, fils de Fachtna Fathach, le roi d'Ulster ; on vint de la part d'Eocho Becc et n'allai pas. Car j'étais celle qui demandait un prix d'achat tel qu'aucune femme n'en avait demandé d'un homme d'Irlande, à savoir un homme sans avarice, sans jalousie et sans crainte. Car si l'homme à qui je suis était avare, il ne serait pas convenable que nous fussions ensemble car je suis bonne pour ce qui est de la grâce et de la générosité, et ce serait une dérision pour mon mari que je lui fusse supérieure en générosité mais ce ne serait pas une dérision si nous étions également bons. Si mon mari était peureux il ne serait pas plus convenable que nous fussions ensemble car je livre seule des luttes, des batailles et des combats et ce serait une dérision pour mon mari que sa femme fût plus forte que lui. Mais ce ne serait pas une dérision si nous étions également forts, si ce n'est que nous soyons forts tous les deux. Si l'homme à qui je suis était jaloux, ce ne serait pas convenable non plus car je n'ai jamais été auparavant sans un homme dans l'ombre d'un autre. J'ai trouvé cet homme, c'est-à-dire toi, Ailill, fils de Ross Ruad du Leinster : tu n'étais pas avare, tu n'étais pas jaloux, tu n'étais pas lâche. Je t'ai donné le contrat et la dot, comme cela convient le mieux à une femme, à savoir l'équipement de douze hommes en habillement, un char de trois fois sept cumal, la largeur de ton visage d'or rouge, la force de ton avant-bras gauche de bronze blanc. Qui que ce soit qui t'apporte honte, tort et dérangement, il ne t'en revient

comme amende ou prix du visage que ce qui vaut pour moi, dit Medb, car tu es un homme sur bien de femme. – Il n'en est pas ainsi avec moi, dit Ailill, mais j'avais deux frères, l'un régnant sur Tara, l'autre sur le Leinster. Je leur abandonnai la royauté parce qu'ils étaient les aînés et pour ce qui est de la douceur et de la générosité ils n'étaient pas meilleurs que moi. Et je n'ai pas entendu parler d'une province d'Irlande sur bien de femme, si ce n'est de celle-ci seulement. Je suis donc venu et je me suis emparé de la royauté à la suite de ma mère car ma mère était Mata Muresc, fille de Magach et c'est toi qui me convenait le mieux comme reine car tu étais la fille du roi suprême d'Irlande. – Il est vrai aussi, dit Medb, que mon bien est plus que ton bien. – Cela me semble étrange, dit Ailill, car il n'y a personne qui ait plus de bijoux, de trésors et de richesses que moi et je sais qu'il n'y a personne."»  
(*The Book of Leinster, formerly Lebar na Núachongbàla*, vol. II, éd. R.I. Best & M.A. O'Brien, Dublin, 1956, p. 261-263, lignes 7552-7604, folios 53b, 1-54a, 31 ; cf. Cecile O'Rahilly, *Tâin Bô Cùalnge from the Book of Leinster*, Dublin, 1967, p. 1-2, lignes 1-54 ; Ernst Windisch, *Die altirische Heldensage Tâin Bô Cùalnge nach dem Buch von Leinster*, Leipzig, 1905, p. 2-9, lignes 1-60 ; traduction Ch.-J. Guyonvarc'h, *La Razzia des vaches de Cooley*, à paraître.)

« On voit ce dont il s'agit : la dignité du mariage veut, quel que soit le rang des époux, qu'il y ait, entre eux, égalité de bien. Autrement, l'absence d'équilibre donne lieu à l'estimation juridique fâcheuse de la « femme sur bien d'homme » ou de l'« homme sur bien de femme ». Et, malheureusement pour lui, Ailill est dans cette dernière situation. Il a cherché querelle à la reine pour affirmer sa supériorité mais cette dernière est illusoire eu égard aux arguments juridiques alignés de part et d'autre. »

**In :** LE ROUX, Françoise, GUYONVARC'H, Christian-J. *La Société celtique*. Rennes : Éditions Ouest-France – Université, 1991. 200 p. (Coll. : De mémoire d'homme : l'histoire). **P. 152-154.**

**Un autre extrait de :** LE ROUX, Françoise, GUYONVARC'H, Christian-J. *La Société celtique* :

« La femme joue un rôle non négligeable dans la mythologie celtique, ce dont on a parfois tiré des conclusions surprenantes quant à l'usage quotidien de la féminité. En fait, il est urgent de dire,

sans qu'il soit besoin de le proclamer *urbi et orbi* tant la chose va de soi, que la femme, en tant qu'être humain physiologiquement différent de l'homme, ne pose aucun problème juridique d'aucune sorte (voir *La Civilisation celtique*, éd. 1990, p. 76-80). Le droit matrimonial irlandais (et gallois) est vaste et complexe. Mais ce n'est que du droit, réglementant, explicitant, commentant de toutes les façons possibles le vieux et intangible principe indo-européen de la monogamie dans le cadre social et religieux des classes dirigeantes : seuls héritent les enfants de l'épouse légitime et seule l'épouse légitime a des droits sur le patrimoine de son mari. Seule l'épouse légitime a un avis à donner parfois sur la conduite des affaires et la gestion des biens. Autrement dit, en bref et en clair, elle seule a de l'importance. Même l'extraordinaire récit des amours contrariées de Deirdre et de Noise dans le *Loinges mac nUislen* ou « Exil des fils d'Uisliu » a un très puissant ressort juridique : Deirdre se choisit un époux, qu'elle oblige, sous peine de déshonneur, à l'enlever, parce qu'elle ne veut pas être avilie par le statut de concubine que lui réserve le roi Conchobar (voir notre étude à paraître sous le titre « Deirdre ou la révolte de la femme contre son destin » dans le *Patrimoine Littéraire Européen*, Bruxelles, 1992, tome 3, pp. 236-244).

« Nous ne prétendons pas que, l'homme étant ce qu'il est sous toutes les latitudes, la concubine et la *meretrix* n'aient pas été parfois des nécessités ou des pis-aller. Mais les différentes formes d'obsessions ou de perversions sexuelles qui caractérisent la fin du XX<sup>e</sup> siècle n'apparaissent jamais dans les textes irlandais médiévaux, lesquels sont cependant, quand il y a lieu, d'une verdeur que Rabelais n'aurait pas reniée. On n'y voit non plus que très rarement un mari tuer son épouse ou une femme tuer son mari. Tout aussi inconnu est le vaudeville du ménage à trois qui a eu tant de succès dans le théâtre français du Boulevard. Les récits et les lexiques se bornent à enregistrer la différence : *mac* « fils, garçon », *ingen* « fille ». *Fer* est l'« homme » en état de porter les armes, *bàn* est la « femme » mariée ou en âge de mariage. En breton moderne encore, alors qu'il y a toutes sortes de mots pour qualifier le coq de village ou les divers degrés de légèreté féminine, on ne connaît encore que *paotr* « garçon » et *plac'h* « fille ». Il n'y a aucun mot celtique susceptible de traduire le français sexe. L'une des meilleures plaisanteries de quelques dictionnaires bretons contemporains est de traduire, si l'on peut dire, le français sexe par *reizh*, par

extension du sens grammatical de « genre ». Mais *reizh* (de *rektu-*), adjectif beaucoup plus que substantif, ne veut dire que « droit, juste, correct » ! Le gallois *rhyw* « sorte, genre » est un peu moins ambigu, tout comme l'irlandais *gnéas*, dérivé suffixé de *gné* « genre, sorte ». Le sexe n'est pas envisagé en tant que distinction autre que physiologique.

« Autant dire, par conséquent, que le monde celtique, quand il envisage juridiquement la femme dans ses divers états possibles de célibat, de mariage, de veuvage ou de maternité, ne tire aucune conséquence psychologique particulière de la féminité. Les plus beaux poèmes d'amour du IX<sup>e</sup> siècle sont dus à des moines exilés sur le continent et le plus beau roman d'aventure est encore et toujours celui de la banside venant chercher le roi ou fils de roi qu'elle a décidé d'aimer. Il serait difficile de faire passer un tel personnage féminin pour une « reproductrice ». Les messagères de l'Autre Monde ne distillent pas gratuitement la volupté et il n'est jamais question de leurs maternités !

« La première, sinon l'unique conclusion qui s'impose, est alors que la femme n'est pas obligatoirement confinée à l'aspect « procréateur » de la troisième fonction. Elle peut aussi et surtout être reine et guerrière sans compromettre ses droits à la maternité. C'est le cas de la reine Medb du Connaught, c'est celui de Macha la guerrière, de la Môrrigan ou déesse de la guerre. [...] »

**In :** LE ROUX, Françoise, GUYONVARCH, Christian-J. *La Société celtique*. Rennes : Éditions Ouest-France – Université, 1991. 200 p. (Coll. : De mémoire d'homme : l'histoire). **P. 158-159.**

### — 2.2.2• Après nous être intéressé à la matière celtique d'Irlande voyons, en ce qui concerne la place de la femme dans la société celtique, ce qu'il en était sur le continent, en Gaule...

« [...] la famille dans l'antiquité classique n'existait pas : dans le droit romain, elle tient tout entière dans la personnalité du père de famille, le *pater familias*, qui exerce un droit de propriété sur les membres dont elle se compose, femme, enfants, esclaves, comme sur ses biens meubles et immeubles, avec une autorité pratiquement presque illimitée.

« En Gaule, la famille paraît avoir eu dès les premiers temps une existence véritable. La femme

tient sa place aux côtés de l'homme jusque dans les combats et les liens de parenté sont vivants comme ils le seront dans les sociétés *barbares*, germaniques ou nordiques. D'autre part, les archéologues sont frappés du très grand nombre de stèles funéraires élevées en Gaule par l'époux ou l'épouse survivant à son conjoint disparu et dont les inscriptions sont conçues dans les termes les plus touchants. »

**In** : PERNOUD, Régine. *Les Gaulois*. Paris : Éditions du Seuil, 1957. 187 p. **P. 155**.

« De nombreux passages de César, il résulte que le Gaulois des derniers temps de l'indépendance n'avait qu'une seule épouse : l'existence d'un véritable contrat suffirait à le démontrer. En vertu de ce contrat, la femme apportait une dot en argent ; le mari, de son côté, devait doubler ce capital par un apport de biens jugés équivalents. Les époux devenaient copropriétaires de ce capital commun. Le compte des revenus était soigneusement tenu à jour et, lors du décès d'un des époux, le capital et une partie des revenus devenaient la propriété exclusive du survivant. Ce contrat mettait la femme sur un pied d'égalité absolue avec le mari. [...] en cas de décès du mari, le droit de la femme ne s'exerçait pas immédiatement et sans réserve. Un conseil de famille se réunissait et délibérait sur les circonstances de la mort. S'il y avait doute, on n'hésitait pas à soumettre la femme à la question et si elle était convaincue de crime, on la faisait périr au milieu des tourments. »

**In** : THEVENOT, Émile. *Histoire des Gaulois*. Paris : Presses Universitaires de France, 1987 (huitième édition mise à jour par Christian Thevenot). Première édition : 1946. (Coll. : Que sais-je ?). 127 p. **P. 28**.

« [...] Un attachement réel existait entre le père, sa femme et ses enfants. Au moment où s'engage une bataille décisive, nous voyons les cavaliers gaulois se lier par un serment solennel. Ils jurent de renoncer à ce qu'ils ont de plus cher au monde, s'ils ne traversent point deux fois les rangs ennemis. Et ce qu'ils ont de plus cher au monde, c'est leur toit familial, ce sont leurs enfants, ce sont leurs parents, c'est leur épouse. »

*In* : THEVENOT, Émile. *Histoire des Gaulois*. Paris : Presses Universitaires de France, 1987 (huitième édition mise à jour par Christian Thevenot). Première édition : 1946. (Coll. : Que sais-je ?). 127 p. **P. 28-29**.

— **2.3• Remontons plus loin encore dans le temps, et ceci en visitant d'autres lieux. Et intéressons-nous à ce qui fut parfois qualifié de « Baptême de bitume »... Au Proche-Orient, chez les Assyriens, voilà presque trente-cinq siècles.**

Ici nous ne pouvons pas ne pas évoquer de vieilles lois, d'antiques pratiques proche-orientales émanant nécessairement d'un substrat mental particulier, et influençant des doctrines, des idéologies diverses nées sur le sol de ce Proche-Orient, de cet Orient si proche et si lointain pourtant.

Nous voulons évoquer, donc, le fameux et triste « **baptême de bitume** » dont les modalités se trouvent définies par une ancienne **loi assyrienne**.

« On peut dire sans exagération que depuis la trouvaille du Code de Hammurabi (1901-1902), publié et traduit en 1902, rien de comparable n'a été mis au jour, en matière de législation antique.

« Les deux documents prêtent d'ailleurs à d'intéressantes comparaisons qui sont toutes à l'honneur de la société babylonienne de l'an 2100, et peu flatteuses pour la société assyrienne de 1400-1200 avant J.-C. »

*In* : SCHEIL, V. (Membre de l'Institut – Directeur d'études à l'École pratique des Hautes Études. *Recueil de lois assyriennes – Texte assyrien en transcription avec traduction française et index*. Paris : Librairie Paul Geuthner, 1921. 125 p. (**Extrait de l'Avant-propos**).

« Soit les femmes mariées, soit ...  
soit les femmes ...  
qui sortent dans la rue, (voileront) leur tête ; —  
les filles d'homme (libre) ...  
soit du vêtement šari ...  
soit des vêtements ...

seront voilées ; —  
leur tête ...  
soit ...  
soit ...  
soit ...  
...  
elle se voilera ...  
le jour dans la rue ...  
si elle va, elle se voilera ; —  
l'esirtu qui avec sa dame  
dans la rue va, sera voilée ; —  
l'hiérodoule qu'un mari a épousée,  
dans la rue sera voilée ; —  
celle qu'un mari n'a pas épousée,  
dans la rue sera tête découverte,  
et ne sera pas voilée ; —  
sa tête sera découverte ; —  
celui qui une prostituée voilée  
verrait, la saisira,  
se procurera des témoins,  
devant le palais l'amènera,  
ses ornements il ne prendra pas ; —  
celui qui l'a arrêtée son vêtement  
recevra ; —  
on la frappera de 50 coups de bâton,  
on versera de l'asphalte sur sa tête ; —  
et si quelqu'un une prostituée voilée  
voit, et la laisse aller,  
devant le palais ne l'amène pas,

celui-là,  
de 50 coups de bâton on le frappera,  
son khandjar et son vêtement  
(on) prendra,  
ses oreilles on fendra,  
avec un cordon (?) on tirera,  
en arrière, on attachera ; —  
1 mois de corvée royale il fera.  
Les servantes ne se voileront pas ; —  
celui qui une servante voilée verrait,  
la saisira,  
devant le palais emmènera,  
ses oreilles on coupera ; —  
celui qui l'a arrêtée recevra son habit ; —  
si quelqu'un une servante *voilée*  
voit et la laisse aller  
sans l'arrêter,  
et devant le palais ne l'amène pas,  
on lui fera la preuve,  
on le convaincra,  
de 50 coups de bâton on le frappera,  
ses oreilles on fendra,  
avec un cordon on tirera  
derrière lui on attachera,  
son khandjar  
et ses vêtements on lui prendra,  
1 mois de corvée royale il fera. »

**In** : SCHEIL, V. (Membre de l'Institut – Directeur d'études à l'École pratique des Hautes Études). *Recueil de*

*lois assyriennes – Texte assyrien en transcription avec traduction française et index.* Paris : Librairie Paul Geuthner, 1921. 125 p. (§ 41).

— 2.4• Où l'on constate que, plus encore lorsque l'on est, était, femme, plutôt qu'homme, le traitement à redouter de la part de certains individus affectés de certaines mentalités, risque, risquait, d'être plus sévère, et ce, surtout, pour cette simple raison d'appartenance à un genre plutôt qu'à un autre... Comportement semblant avoir été exalté par les influences monothéistes issues, notamment, de la réforme religieuse amarno-mosaïque\*, du mosaïsme, de son élaboration en une zone où, certaines plicatures mentales, morales, ont, probablement irrémédiablement, affecté les religions qui en définitive en seront issues...

**Mort de la savante Hypatie (au tout début du V<sup>e</sup> siècle – en 415 [è. v.] ) : « Comment Hypatie, femme adonnée à la philosophie fut mise à mort en Alexandrie » ; « comme elle fut tuée par le clergé de Cyrille »...**

Ci-dessous nous citons — avec respect de la lettre latine *s long* [l] — les **p. 406-407** de l'ouvrage dont les références suivent : Socrate [Le Scholastique]. *Histoire de l'Église, Écrite par Socrate.* Traduite par Monsieur Cousin, Président en la Cour des Monnaies. Dédiée à Monseigneur le Dauphin. **Tome II.** Paris : chez Damien Foucault, Imprimeur & Libraire ordinaire du Roi, 1686 (M.DC.LXXXVI). 444 p.

« Il y avoit dans Alexandrie une femme nommée Hypatie fille du Philosophe Théon, qui avoit fait un si grand progrès dans les sciences qu'elle surpassoit tous les Philosophes de son temps, & enseignoit dans l'école de Platon & de Plotin, un nombre presque infini de personnes, qui accouroient en foule pour l'écouter. La reputation que sa capacité lui avoit acquise, lui donnoit la liberté de paroître souvent devant les Juges, ce qu'elle faisoit toujours, sans perdre la pudeur, ni la modestie, qui lui attiraient le respect de tout le monde. Sa vertu, toute élevée qu'elle étoit, ne se trouva pas au dessus de l'envie. Mais parce qu'elle avoit amitié particulière avec Oreste, elle fut accusée d'empêcher qu'il ne se reconciliât avec Cyrille. Quelques personnes transportées d'un zele trop ardent, qui avoient pour chef un Lecteur nommé Pierre, l'attendirent un jour dans les rues, & l'ayant tirée de sa chaise, la menerent à l'Eglise nommée Cefareon, la dépoüllèrent, & la tuèrent à

coups de pots cassés. Après cela ils hachèrent son corps en pièces, & les brûlèrent dans un lieu appelé Cinaron. Une exécution aussi inhumaine que celle-là couvrit d'infamie non seulement Cyrille, mais toute l'Église d'Alexandrie, étant certain qu'il n'y a rien si éloigné de l'esprit du Christianisme que le meurtre & les combats. Cela arriva au mois de Mars durant le Carême, en la quatrième année du Pontificat de Cyrille, sous le dixième Consulat d'Honorius, & le sixième de Théodose. »\*\*

**In : SOCRATE [LE SCOLASTIQUE]. *HISTOIRE DE L'ÉGLISE, ÉCRITE PAR SOCRATE*. Traduite par Monsieur Cousin, Président en la Cour des Monnoyes. DEDIEE À MONSIEUR LE DAUPHIN. TOME II. Paris : chez Damien Foucault, Imprimeur & Libraire ordinaire du Roi, 1675 (MDCLXXV). 445 p. P. 432-433.**

— **Notes du point 2.4 :**

\* N. D. É. : à propos de « amarno-mosaïque » : *amarno*, terme dérivé de Tell-el-amarna, nom du site où se trouvent les ruines de la capitale bâtie par le pharaon *hérétique* Akhenaton ; pharaon dont la réforme religieuse aurait préfiguré la religion monothéiste de Moïse, prédicateur égyptien, son héritier spirituel selon certaines théories éminemment séduisantes...

\*\* N. D. É. : Cyrille d'Alexandrie qui soutint, cautionna les meurtriers de la philosophe Hypatie, est un saint des Églises catholique et orthodoxe ; il s'opposa très brutalement au paganisme, au judaïsme, aux hérésies chrétiennes ; à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle (1882) il est proclamé « Docteur de l'Église » par le pape Léon XIII.

— **2.5• Nous citons ci-après un compendium de jugements particulièrement misogynes et sévères, féroces, même, à l'égard de la femme, émanant de quelques saints et docteurs distingués de l'Église. Ce compendium, nous le trouvons dans un ouvrage de Pierre-Joseph Proudhon...**

« **XXXVI.** – Tous les Pères se sont inspirés, à l'égard du mariage, des sentiments de l'apôtre. Ils ont dénoncé ce dualisme, si redoutable à la paix de l'âme et au salut, dévoilé cette souillure ineffaçable du lit nuptial, pour laquelle le mari doit demander sans cesse grâce au Christ, la femme grâce à son mari. De là leurs anathèmes, si peu compris, contre la femme, anathèmes qui ne s'adressent point à la personne, participante comme son époux du sang de Jésus-Christ, mais à cette sexualité aux séductions puissantes, cause de tant de

douleurs et de tant de crimes.

« *Souveraine peste que la femme ! s'écrie saint Jean Chrysostome ; dard aigu du démon ! Par la femme, le diable a triomphé d'Adam, et lui a fait perdre le Paradis.*

« Que de malédictions cette maudite allégorie du fruit défendu a attirées sur le sexe !

« *La femme, dit saint Augustin, ne peut ni enseigner, ni témoigner, ni compromettre, ni juger, à plus forte raison commander.*

« *Saint Jean de Damas : La femme est une méchante bourrique, un affreux ténia, qui a son siège dans le cœur de l'homme ; fille du mensonge, sentinelle avancée de l'enfer, qui a chassé Adam du paradis ; indomptable Bellone, ennemie jurée de la paix.*

« *Saint Jean Chrysologue : Elle est la cause du mal, l'auteur du péché, la pierre du tombeau, la porte de l'enfer, la fatalité de nos misères.*

« *Saint Antonin : Tête du crime, arme du diable. Quand vous voyez une femme, croyez que vous avez devant vous, non pas un être humain, non pas « ne bête féroce, mais le diable en personne. Sa voix est le sifflet du serpent.*

« *Saint Cyprien aimerait mieux entendre le sifflement du basilic que le chant d'une femme.*

« *Saint Bonaventure la compare au scorpion, toujours prêt à piquer ; il l'appelle lance du démon. C'est aussi l'avis d'Eusèbe de Césarée, que la femme est la flèche du diable.*

« *Saint Grégoire le Grand : La femme n'a pas le sens du bien.*

« *Saint Jérôme : La femme, livrée à elle-même, ne tarde pas à tomber dans l'impureté. Et encore : Une femme sans reproche est plus rare que le phénix. C'est la porte du démon, le chemin de l'iniquité, le dard du scorpion, au total une dangereuse espèce.*

« Nos écrivains damerets affectent une grande colère-à la lecture de ces imprécations ; il serait plus simple d'y voir un hommage désespéré rendu au pouvoir de la femme.

« Au reste, la méditation du dogme évangélique et la lecture de la Bible étaient peu faites pour inspirer à des âmes ascétiques le respect de la femme et du mariage. Le paganisme, venu au début de la civilisation, plein de joie et d'espérance, avait idéalisé la femme dans ses nymphes, ses muses, ses déesses ; il avait sanctifié le mariage, élevé la famille à la hauteur d'une royauté et d'un sacerdoce.

« Le christianisme, provoqué par une corruption sans exemple, vit dans la génération le principe, dans la

femme l'instrument de toutes nos souillures. Sans doute, après comme avant la prédication de l'Évangile, l'espèce continua de se reproduire par la voie ordinaire : comme autrefois on fit l'amour et l'on s'épousa ; la femme ne cessa pas d'être la bienvenue auprès de l'homme ; sa condition, son caractère, gagnèrent même quelque chose. Théologiquement le mariage fut sans honneur, la femme sans estime. Le baptême, administré aussitôt après la naissance, n'eut plus d'autre objet que de laver l'impureté génitale. L'influence de la Bible, inspirée, en ce qui touche la femme, de mœurs et traditions du harem, fut désastreuse.

« Quels types de femmes que les femmes de la Bible ! Ève, la Pandore hébraïque, dont la curiosité ouvre le monde au péché et à la mort ; les antédiluviennes, qui séduisent les anges et accouchent de géants ; Sara, femme d'Abraham, maussade, incrédule, jalouse et vindicative ; Agar, la favorite insolente ; la femme de Loth, changée en statue de sel ; ses filles, amoureuses de leur père ; Rébecca, qui apprend à son fils Jacob, dont le nom signifie le Filou, à tromper son père et son frère ; Lia, glorieuse et sottise ; Rachel, qui vole les marmousets de son père ; Dina, l'effrontée ; la Putiphar, dont le nom est passé en proverbe ; Marie sœur de Moïse, qui conspire contre lui ; la femme de Job, qui l'insulte sur son fumier. Que dire d'Abigaïl, de Michol, de Bethsabée, de la reine de Saba, d'une Jahel, d'une Rahab, d'une Dalila, d'une Esther, d'une Judith ?

« À l'imitation des Pères, les casuistes ont traité la matière conjugale en vrais Turcs ; ils ont si bien fait que leurs noms sont demeurés infâmes parmi les honnêtes gens. Les honnêtes gens ont tort : accuse-t-on le médecin qui se voue à la guérison des maladies honteuses, alors même que ses remèdes ont pour effet de les aggraver ? Après tout, les dissertations d'un Sanchez et d'un saint Liguorine font honte qu'à leur religion et à leur siècle ; le traité *De Matrimonio* est contemporain de l'*Aloysia*. De pareils livres sont autant de témoignages que, du fait de l'Église et jusqu'au seizième siècle, l'honnêteté n'exista nulle part dans le mariage des chrétiens. »

« **XXXVII.** – Il est vrai pourtant que l'Église, après une longue et inutile attente, ayant pris le parti d'abandonner l'opinion millénaire, force lui fut de modifier sa théorie du mariage. Le monde ne finissant pas, là où Paul n'avait vu qu'un sédatif aux titillations de la chair, elle finit par découvrir la loi de conservation du genre humain, et, ce qui lui importait davantage, l'instrument de sa propre propagation. Elle condamna donc les hérétiques, qui, sur la foi des premières traditions, comptant toujours sur la venue du Fils de l'homme, et jugeant inutile de faire des enfants, réprouvaient à la fois la génération et le mariage, et elle rétablit l'union conjugale dans son antique et païenne dignité de sacrement.

« Mais cette restauration n'eut lieu, au moins de la part des prêtres, que pour la forme. La religion du mariage, abrogée par la foi primitive, se reforma peu à peu dans la conscience des peuples ; le clergé, voué au célibat, à qui l'amour était d'autant plus suspect que sa continence mal entendue lui était plus pénible, continua de regarder le mariage comme un état de pollution habituelle ; et tandis que le calendrier regorge de prétendues vierges, canonisées, comme une Thérèse d'Avila et une Marie Alacoque, pour avoir, pendant une vie de langueur, enduré les soufflets d'Asmodée, c'est à peine si l'on y rencontre une mère de famille.

« Au seizième siècle paraît la Réforme. Vous croyez qu'elle va réhabiliter le mariage ! Dieu l'en préserve ! Sur ce point comme sur tous les autres, elle accuse l'Eglise romaine de superstition, et, revenant à la foi primitive, elle commence par ôter au mariage le titre, que Rome avait fini par lui accorder, de sacrement.

« Eh bien, direz-vous, allez-vous faire un crime aux orthodoxes du sacrilège des protestants ?

« Telle n'est pas ma pensée. La réforme accusait l'Eglise d'avoir, en ce qui touche le mariage, varié dans la foi, ajouté à la tradition apostolique et à l'Evangile : je prétends que l'Eglise n'a point varié du tout, si ce n'est peut-être dans les mots. Après comme avant le concile de Trente, l'Eglise de Rome, d'accord avec les chrétiens primitifs comme avec les réformés, nie le mariage, qu'elle confond toujours avec le concubinat.

« La société conjugale, disent nos modernes théologiens, peut exister sous trois formes, donner lieu à trois sortes de contrats ; le contrat naturel, le contrat civil, le contrat religieux.

« Le contrat naturel est l'union spontanément formée par un homme et une femme, antérieurement à l'existence de l'ordre civil, ou en dehors de cet ordre. C'est, à proprement parler, le concubinat.

« Le contrat civil est le même que le précédent, mais accompagné, pour les époux, de certaines obligations et prérogatives réciproques, exprimées ou sous-entendues, et garanties par la société, lesquelles obligations et prérogatives font du concubinat une société civile de biens et de gains, chose que par lui-même le concubinat ne comporte pas nécessairement.

« Le contrat religieux consiste dans la bénédiction donnée par le prêtre à deux personnes conjointes, soit seulement de par la nature, soit en outre devant la société : l'Eglise ne se préoccupe pas plus de l'un que de l'autre.

« L'Eglise, elle le proclame elle-même, ne connaît pas et se soucie encore moins du contrat civil. Elle prétend pouvoir marier nonobstant ce contrat ; rendre époux, par la vertu de sa bénédiction, des concubinaires qui repoussent le mariage civil et l'intervention de la société. Le mariage romain, par coemptio ou usucapio, valait du moins, par sa publicité, pour le for extérieur ; mais le mariage conféré par l'Eglise, en dehors de la garantie sociale et sans autre motif que de donner absolution du péché, ne vaut en réalité ni pour le dedans ni pour le dehors : c'est la négation même du mariage.

« En deux mots : selon l'esprit de l'Eglise, le mariage, quel qu'il soit, n'est point chose sacrée ; c'est un

acte essentiellement entache d'impureté, que la bénédiction du prêtre a pour objet de laver, comme une sorte de baptême donné à l'amour.

« Jusqu'au concile de Trente, l'Église fut dans l'habitude de donner à tous ceux qui la lui demandaient la bénédiction nuptiale, sans témoins, sans annonce préalable, sans nul souci des familles et des tiers, et c'est encore ainsi qu'elle en use dans les pays de franc catholicisme. Un de mes amis, établi à Valparaiso, se marie. Il fait venir sa fiancée de Paris et l'épouse au débarqué, dans une sacristie, sans publication ni témoins. Le sacrement, en effet, étant un don de Dieu, ne requiert pas l'assistance des hommes. Les unitaires d'Amérique en usent de même, fidèles sur ce point à la tradition de Rome. De là ce fléau des mariages clandestins, auquel le concile de Trente fut obligé, sur la réquisition formelle des souverains, de porter remède, en décrétant qu'à l'avenir tout mariage devait, à peine de nullité, être célébré par le curé des parties ou par son délégué, accompagné de deux ou de trois témoins.

« Ainsi la distinction, ' telle qu'on la fait aujourd'hui, entre le mariage et le concubinage, cette distinction, tout imparfaite qu'elle est encore, ne vient pas de l'Église ; elle appartient à l'autorité civile, qui, au seizième siècle imposa à l'Église la publication des bans, l'assistance des témoins, et le ministère ou la délégation de l'ordinaire.

« La Révolution a fait plus : ne jugeant pas la sécurité des familles et l'ordre public suffisamment protégés par l'Église, elle a séparé radicalement, pour le fond et pour la forme, le mariage civil et la cérémonie ecclésiastique. Mais l'Église, qui ne renonce pas à ses idées, proteste contre cette séparation outrageuse ; elle revendique pour elle seule le pouvoir de marier, elle devrait dire, pour rester dans l'esprit et la lettre de ses auteurs, le privilège de bénir les concubinaires. A l'heure où j'écris, il est des prêtres qui, malgré le concile et le concordat, poussés par un zèle factieux, s'ingèrent de marier en secret les concubinaires ; d'autres qui administrent le prétendu sacrement sans attendre l'acte civil, et ne s'aperçoivent pas que ce sacrement, donné hors de la société, est une consécration du concubinage, un sacrilège. »

***In : PROUDHON, Pierre-Joseph. Œuvres complètes de P. J. Prouhon. Essais d'une philosophie populaire – De la Justice dans la Révolution et dans l'Église. Nouvelle édition. TOME QUATRIÈME. Bruxelles : A. Lacroix, Verboeckhoven et C<sup>ie</sup>, éditeurs — même maison à Paris, à Livourne et à Leipzig —, 1869. 357 p. Dixième Étude, chapitre IV, rubriques XXXVI et XXXVII, p. 90-95.***

— **2.6• Thomas d'Aquin (point encore « saint », non plus encore le « Docteur angélique ») et la courtisane supposée...**

Ci-dessous nous citons — avec respect de la lettre latine *s long* [f] — les **p. 57-59** de l'ouvrage dont les références suivent : P. A. TOURON. *La Vie de S. Thomas d'Aquin, de l'ordre des Frères Prêcheurs, Docteur de l'Église. Avec un Exposé de sa doctrine et de ses ouvrages.* Paris : Gissez - Bordelet - Savoye – Henry, 1737. XXIV p., 784 p. et 13 p.

Ces **p. 57-59**, constituent un extrait du chapitre XIII : « Les Comtes d'Aquin employent les plus rudes traitemens, pour vaincre la fermeté de leur frere. Patience admirable du Saint, sa chasteté, sa victoire. » (de ces pages nous ne reproduisons pas les cinq références données en marges du texte) :

« Cette protection particulière de Dieu sur Thomas d'Aquin parût avec éclat, dans une nouvelle attaque, la plus délicate, & la plus dangereuse, dont les démons sans doute, plutôt que les hommes, s'avisèrent de tenter la vertu. Ses frères voyant que tout ce qu'ils avoient pratiqué jusqu'alors, leur avoit si mal réüssi, réfolurent d'amollir par la volupté, celui qu'ils ne pouvoient ni intimider par les menaces, ni laisser par tant de traitemens si peu mérités. Ils ne doutèrent pas, qu'il ne perdît bientôt sa vocation, si une fois il avoit perdu la chasteté. Nous devons préférer qu'ils cachèrent leur dessein à la Comtesse, persuadés que la piété, dont elle faisoit profession, ne lui auroit jamais permis de donner son contentement, à un crime, qui fera toujours horreur à une âme chrétienne : l'Histoire ne parle ici, que de deux Frères. Ils s'assurèrent d'abord d'une jeune Courtisane, la plus belle, & en même tems la plus effrontée, qui fut peut-être dans le País. Après avoir animé sa cupidité par la promesse d'une grande récompense, qui devoit être le prix de sa malheureuse victoire, on la fit entrer seule dans l'appartement, où Thomas se trouvoit aussi seul.

« Il seroit difficile de dire, & peut-être trop dangereux de penser, tout ce que cette femme livrée à Satan, & armée d'une infinité de traits, dont le moindre étoit capable de blesser mortellement, employa contre le saint Religieux, & tout ce que la passion lui suggera, pour réüssir dans son détestable dessein. Ce qu'on peut avancer, c'est qu'elle poussa l'effronterie jusques où elle pouvoit aller ; & que l'invincible Novice toujours soutenu de la grâce, & de la présence de Dieu, montra aussi que sa vertu étoit déjà à l'épreuve de tout. Un ennemi plus dangereux que l'aspic ; plus terrible que le dragon ; un ennemi, qui a eu assez de force pour terrasser quelquefois, ceux qui sembloient être des colonnes dans l'Église, tant par la sublimité de leurs vertus, que par la grandeur de leur courage, ne fut qu'un ennemi foible, contre un Disciple de Jesus-Christ, qui avoit mis toute

la confiance dans la prière, & la principale force dans l'humilité.

« Il sentit d'abord la grandeur du péril : il en fut effrayé. Profondément humilié devant Dieu, il se souvint de ce qu'a dit le Sage, que la chasteté est un présent du ciel, un bien qu'il faut obtenir, & conserver par la prière : il le demanda ce don, qui arrête tous les desirs déréglés du cœur, par l'impression du saint amour. & avec tout l'effort qu'un desir très-ardent pouvoit produire, il dit plus par le gémissement du cœur, que par le son des paroles : " Seigneur, Dieu de mes pères, Dieu de miséricorde, qui avez tout fait par votre parole, & qui soutenez tout par votre sagesse infinie ; donnez-la moi maintenant cette sagesse, qui est assise auprès de vous dans votre trône, & ne me rejetez pas du nombre de vos enfans, parce que je suis votre serviteur, & que vous êtes seul toute mon espérance, ma force, mon salut. "

« Après une prière si courte, mais si capable d'attirer le secours du Ciel, Thomas ne délibéra plus sur ce qu'il avoit à faire, pour terminer le combat. Ne pouvant ni fuir, ni éviter la vûë d'un objet, qui ne cessoit de le poursuivre ; & faiblement irrité par sa présence même, il arma la main d'un tison allumé ; & poursuivant à son tour cet impudique instrument du démon, il l'obligea de se retirer avec précipitation, tout couvert de honte, & rempli de frayeur. *Percutiens meretricem cum titione, expulit eam de camera cum indignatione magna.*

« Si celui-là est véritablement chaste, selon saint Augustin, qui a chassé de son cœur un amour par un autre amour, un feu profane par le feu sacré du Saint-Esprit, c'est donc avec raison qu'on a toujours admiré, & qu'on admirera à jamais la pureté toute angelique d'un Saint, qui a çu se servir si à propos d'un double feu, pour triompher doublement d'un ennemi, qui l'attaquoit en même-tems au dedans & au dehors : *Castus est qui amorem amore, ignemque igne Spiritus excludit.* »

**In :** TOURON, P. A. *La Vie de S. Thomas d'Aquin, de l'ordre des Frères Prêcheurs, Docteur de l'Église. Avec un Exposé de sa doctrine et de ses ouvrages.* Paris : Gissez - Bordelet - Savoye – Henry, 1737. XXIV p., 784 p. et 13 p. **P. 57-59.**

**N. B. :** traduction-adaptation des éléments en langue latine ci-dessus rapportés :

- *Percutiens meretricem cum titione, expulit eam de camera cum indignatione magna* : « Frappant la prostituée avec un tison enflammé, il chassa celle-ci de la salle avec grande indignation ».
- *Castus est qui amorem amore, ignemque igne Spiritus excludit* : « Montre une chasteté authentique qui, l'amour par un autre Amour, un feu par un autre Feu, vivifiant celui-ci, conjure ».

— 2.7• « Pour un sorcier, dix mille sorcières. » (Pierre de Rosteguy de Lancre — 1553-1631).

« Pour un sorcier cinq cents sorcières, écrit Bodin ; mais de Lancre renchérit : pour un sorcier dix mille sorcières ».

**In :** VILLENEUVE, Roland. *L'univers diabolique*. Paris : Albin Michel, 1972 (Coll. : Les Chemins de l'impossible).

« Sprenger dit (avant 1500) : « Il faut dire l'hérésie des sorcières, et non des sorciers ; ceux-ci sont peu de chose. » – Et un autre sous Louis XIII : « Pour un sorcier, dix mille sorcières. »

« Nature les fait sorcières. » – C'est le génie propre à la Femme et son tempérament. Elle naît Fée. Par le retour régulier de l'exaltation, elle est Sibylle. Par l'amour, elle est Magicienne. Par sa finesse, sa malice (souvent fantasque et bienfaisante), elle est Sorcière et fait le sort, du moins endort, trompe les maux. »

**In :** MICHELET, Jules. *La Sorcière*. Paris : Calmann Lévy, 1890. 448 p. P. 3 (extrait de l'Introduction).

Henry Institoris et Jacques Sprenger rédigèrent le « *Malleus Maleficarum* » (« Le Marteau des sorcières »). Ci-dessous le lecteur trouvera un commentaire constituant le texte en quatrième page de couverture d'une traduction en langue française de ce « *Malleus Maleficarum* ».

« Le Marteau des Sorcières, *Malleus Maleficarum*, a été le bréviaire des chasseurs de sorcières pendant deux siècles dans toute l'Europe. Michelet en avait bien saisi l'importance, qui notait en 1862 : « Aux anciens pénitenciers, aux manuels des confesseurs pour l'inquisition des péchés succédèrent les *Directoria* pour l'inquisition de l'hérésie qui est le plus grand péché. Mais pour la plus grande hérésie qui est la sorcellerie, on fit des *Directoria* ou manuels spéciaux, des marteaux pour les sorcières. Ces manuels ont atteint leur perfection dans le *Malleus* de Sprenger... » Michelet précise, en outre, l'emploi de ce livre avec une sûre intuition de la pratique judiciaire : « Le *Malleus*, qu'on devait porter dans la poche, fut imprimé généralement dans un format rare alors, le petit in-huit. Il n'eût pas été séant qu'à l'audience, embarrassé, le juge ouvrit sur la table un in-folio. Il pouvait, sans affectation, regarder du coin de l'œil, et sous la table, fouiller son manuel... »

« De ce livre, capital pour la compréhension des contagions de sorcellerie du XV<sup>e</sup> au XVII<sup>e</sup> siècle, on trouve des passages chez les démonologues comme Jean Bodin, le médecin Jean Wier, mais point le texte complet, qui apporte sur la vision du monde propre aux inquisiteurs et sur les fantasmes des sociétés médiévales un témoignage d'une richesse exceptionnelle.

« M. Amand Danet, qui en a fait la traduction avec scrupule et probité, a rédigé une présentation qui explore les principales voies d'interprétation suggérées par une longue familiarité avec ce grand texte. Après une formation aux sciences humaines, il a conduit en Faculté Catholique un enseignement prolongé sur les rapports des mœurs, des morales, des religions, des mentalités. »

Robert Mandrou

**In :** Institoris, Henry ; Sprenger, Jacques. *Le Marteau des Sorcières – Malleus Maleficarum – 1486*. Traduit du latin et précédé de *L'Inquisiteur et ses sorcières* par Amand Danet. Grenoble : Jérôme Millon, 1997. 603 p. (Coll. Atopia). **Quatrième page de couverture :** présentation par Robert Mandrou.

Et maintenant nous vous invitons à lire un extrait de la présentation du « Malleus Maleficarum », un extrait donc de *L'Inquisiteur et ses sorcières* rédigé par Amand Danet : INSTITORIS, Henry ; SPRENGER, Jacques. *Le Marteau des Sorcières – Malleus Maleficarum – 1486*. Traduit du latin et précédé de *L'Inquisiteur et ses sorcières* par Amand Danet. Grenoble : Jérôme Millon, 1997. 603 p. (Coll. Atopia) :

« L'Inquisiteur en vient alors à la présentation de la grande entreprise de désordre au cœur du monde sous sa forme repérable. La lecture cosmologique devenue démonologique se développe en une lecture anthropologique et sexologique. Car c'est avant tout de l'humanité sexuée qu'il va être question (172-215). Humanité davantage victime en sa branche masculine ; davantage coupable en sa branche féminine. La déviance, l'hérésie à combattre et d'abord à repérer, si elle peut être chez les humains de l'un et l'autre sexe ne se trouve pas pour rien appelée « hérésie de sorcières ». Les femmes y sont engagées en écrasante majorité (155-171). Ce sont elles qui constituent le médium infaillible et indispensable souvent à ces actions maléfiques dont beaucoup se font par contact. Le visage visible du maléfique, c'est d'abord la femme.

« Pas plus que de la vérité de sa connaissance du démon, l'Inquisiteur n'accepterait que l'on puisse douter

de sa connaissance de la femme. « Il ne sert à rien d'apporter des arguments en sens contraire, puisque l'expérience elle-même, en plus de paroles dignes de foi, rend crédibles de tels témoignages » (198), les témoignages classiques et souvent énormes qu'il va produire. L'Inquisiteur reste attaché à la mentalité traditionnelle que son expérience d'homme lui semble avoir largement confirmée <sup>139</sup>.

« Il y a sans doute des femmes saintes, notamment celles qui se trouvent bien dirigées par les hommes ; il y a même la Vierge Marie (175)<sup>140</sup>. Mais celles qui quittent la condition commune et ne vont pas vers la sainteté, où s'en vont-elles sinon vers le pire ? Regardez Eve et ses imitatrices : Laodicée, Circé, Médée, Cléopâtre la pire de toutes les femmes. Comment s'étonner que les démons puissent trouver de la complicité davantage chez les femmes ?

« Pour entrer dans l'œuvre maléfique avec Satan, il faut trahir et abjurer la foi : la femme y est prédisposée par sa crédulité, son impressionnabilité, sa faiblesse d'intelligence même. Il faut pouvoir apprendre les arts magiques et les communiquer à d'autres : tradition orale à laquelle pourvoit le penchant des femmes pour le bavardage. Il faut pouvoir s'adonner sans frein au mouvement de la jalousie, de la colère, de la vengeance : la faiblesse d'une volonté qui gouverne mal les passions y suffit chez la femme ; d'autant plus que le peu de mémoire dont elle dispose n'aide en rien la sagesse. Il faut pouvoir se livrer à la voie des turpitudes sexuelles : or les femmes sont servies par une convoitise charnelle insatiable, aidées par le langage menteur de la voix et de l'allure.

« Rien d'étonnant alors que les démons puissent recruter abondamment des femmes-pièges, surtout parmi les adultères, les fornicatrices et les concubines des grands. L'Inquisiteur rapporte ici les échos retenus de son expérience : il a peut-être été parfois contraint de céder devant la résistance à son action des grands aux mœurs libres... Ailleurs il nous dit pourtant qu'il a connu des sorcières pauvres... En tout ceci déjà, il faut noter qu'il interprète le phénomène sorcière, uniquement sur le mode négatif dans la logique de passions humaines fondamentales : l'amour, la jalousie, la peur, la cupidité. [...]. »

[— Notes du texte cité :]

« 139. Les historiens ont déjà cherché des raisons possibles à ce sinistre privilège de la femme aux yeux de la démonologie maléfique. On a parlé des implications mal contrôlées d'un célibat tourmenté chez les juges de l'Inquisition... Rappelons quelques hypothèses de P. Chaunu : La sorcellerie est un phénomène des marges culturelles douloureusement refoulées. Le sorcier est un *paganus*, un rural, un

forestier pour une culture urbaine. Il sera ailleurs un étranger, un bohémien, un sans-patrie. Si la femme est si souvent impliquée par le regard d'un groupe, n'est-ce pas parce que souvent mise à l'écart par son sexe, son âge, ses occupations ; parce que conservatrice des cultures archaïques, parce que noyau de résistance à des culturations sexuelles oppressives ? On donne vite aux irréductibles un visage satanique (art. cité. *Annales E.S.C.*. 24 (1969), pp. 904-907).

« 140. Cf. J. Le Goff, *La civilisation de l'Occident médiéval*, pp. 354-355. »

**In** : INSTITTORIS, Henry ; SPRENGER, Jacques. *Le Marteau des Sorcières – Malleus Maleficarum – 1486*. Traduit du latin et précédé de *L'Inquisiteur et ses sorcières* par Amand Danet. Grenoble : Jérôme Millon, 1997. 603 p. (Coll. Atopia). Extrait de *L'Inquisiteur et ses sorcières*, présentation et analyse du « *Malleus Maleficarum*, pp. 74-76.

« *Malleus Maleficarum* » : une édition de 1520 en latin, et une édition de 1928, une traduction en anglais, sont disponibles en téléchargement depuis notre **collection ULTIMA THULE**.

— 2.8 « L'Église exalta les femmes, la femme, seulement dans la mesure où cette exaltation pouvait lui être utile ; en l'occurrence elle ne vanta guère que les femmes accédant à la « sainteté », ou ne s'appuya un tant soit peu sur les femmes que lorsque l'institution éprouvait des difficultés pour maintenir son statut prééminent dans la société. » écrivions-nous plus haut.

Voici un témoignage, du XIX<sup>e</sup> siècle, illustrant ce point particulier (deux extraits de : MICHELET, Jules. *Le Prêtre, la femme et la famille*) :

« Il s'agit de la famille ;

« De l'asile où nous voudrions tous, après tant d'efforts inutiles et d'illusions perdues, pouvoir reposer notre cœur. Nous revenons bien las au foyer... Y trouvons-nous le repos ?

« Il ne faut point dissimuler, mais s'avouer franchement les choses comme elles sont : il y a dans la famille un grave dissentiment, et le plus grave de tous.

« Nous pouvons parler à nos mères, à nos femmes, à nos filles, des sujets dont nous parlons aux indifférents, d'affaires, de nouvelles du jour, nullement des choses qui touchent le cœur et la vie morale, des choses éternelles, de religion, de l'âme, de Dieu.

« Prenez le moment où l'on aimerait à se recueillir avec les siens dans une pensée commune, au repos du soir, à la table de famille ; là, chez vous, à votre foyer, hasardez-vous à dire un mot de ces choses. Votre mère secoue tristement la tête ; votre femme contredit, votre fille, tout en se taisant, désapprouve... Elles sont d'un côté de la table ; vous de l'autre, et seul.

« On dirait qu'au milieu d'elles, en face de vous, siège un homme invisible, pour contredire ce que vous direz.

« ————— »

« Comment nous étonnerions-nous de cet état de la famille ? Nos femmes et nos filles sont élevées, gouvernées, *par nos ennemis*.

« *Ennemis de l'esprit moderne*, de la liberté et de l'avenir. Il ne sert de rien de citer tel prédicateur, tel sermon. Une voix pour parler liberté, cinquante mille pour parler contre... Qui croit-on tromper par cette tactique grossière ?

« *Nos ennemis*, je le répète, dans un sens plus direct, étant les envieux naturels du mariage et de la vie de famille. Ceci, je le sais bien, est leur faute encore moins que leur malheur. Un vieux système mort, qui fonctionne mécaniquement, ne peut vouloir que des morts. La vie pourtant réclame en eux, ils sentent cruellement qu'ils sont privés de la famille, et ne s'en consolent qu'en troublant la nôtre. »

**In :** MICHELET, Jules. *Le Prêtre, la femme et la famille. Avec une préface nouvelle. Huitième édition. Paris : Chamerot, libraire-éditeur, 1862. 356 p. P. 1-3.*

« Le drame que j'ai essayé de suivre ne va pas toujours jusqu'au dernier acte, grâce à Dieu, jusqu'à l'anéantissement de la volonté, de la personnalité. On ne peut bien observer où il s'arrête, sous l'épais manteau de réserve, de discrétion, d'hypocrisie, dont tout ce monde noir est enveloppé. Le clergé doit redoubler d'ailleurs d'attention sur lui-même, au milieu de la lutte actuelle.

« La principale lumière pour voir ce que cache l'Église, c'est hors de l'Église qu'il faut la chercher, dans la maison, dans la famille. Regardez bien. Il y a là un reflet, malheureusement trop clair, de ce qui se passe ailleurs.

« Nous l'avons dit. Si vous entrez le soir dans une maison, si vous vous asseyez à la table de famille, une chose vous frappera presque toujours : la mère et la fille sont ensemble, d'un même avis, d'un côté ; le père est de l'autre, et seul.

« Qu'est-ce à dire ? C'est qu'il y a encore à cette table quelqu'un que vous ne voyez point, pour contredire et démentir tout ce que dira le père. Il revient fatigué du présent, plein des soucis de l'avenir, et il trouve chez lui, pour repos et rafraîchissement d'esprit, la lutte avec le passé.

« Il ne faut pas s'en étonner. Par qui nos filles, nos femmes sont-elles élevées ? Il faut le répéter encore : par nos ennemis, par les ennemis de la Révolution et de l'avenir.

« Ne vous récriez pas ici, ne me citez pas tel de vos sermons. Que m'importe que vous fassiez en chaire telle parade démocratique, si par-dessous, par-derrière, vos petits livres qui filent par milliers et par millions, votre enseignement qui se cache mal, votre confessionnal dont l'esprit transpire, nous montrent ce que vous êtes, les ennemis de la liberté... »

**In :** MICHELET, Jules. *Le Prêtre, la femme et la famille. Avec une préface nouvelle.* Huitième édition. Paris : Chamerot, libraire-éditeur, 1862. 356 p. **P. 271-273.**

— **2.9• Au milieu de XX<sup>e</sup>siècle, gent féminine, animaux femelles, au Mont Athos, en cette « république de moines »...**

« [...] En 1923, le traité gréco-turc de Lausanne reconnut que l'Athos faisait partie de la Grèce. Il y était spécifié que les monastères non helléniques conserveraient tous leurs droits et privilèges, mais on savait désormais que les Slaves cesseraient peu à peu d'être encombrants. L'arrêt de mort ne tarda pas : en mai 1924, le Saint-Synode de l'Athos, sous réserve d'accord avec le Gouvernement grec, décréta qu'à partir de cette date, tous les Athonites seraient considérés comme sujets grecs et que le seul fait d'entrer comme novice conférerait la nationalité grecque. [...]. »

**In** : DÉCARREAUX, Jean. *Une République de moines*. Paris : Librairie Arthème Fayard, 1956. 156 p. (Coll. : Bibliothèque Ecclesia). **P. 30**.

« En 1924 en effet, l'assemblée monastique de Karyès, reprenant le règlement mis au point en 1783 par le patriarche Gabriel II, opéra une révision définitive de son statut. Les dispositions élaborées firent l'objet de diverses mises au point, si bien que la nouvelle constitution put entrer en vigueur dès sa ratification par le patriarcat et l'Etat hellénique (10 septembre 1926).

« En vertu de cette charte, l'Athos fait politiquement partie de l'Etat grec. Bien que ses sujets soient exempts de tout service militaire, l'Etat athonite n'est pas, comme on l'a dit, indépendant, mais autonome. Le gouvernement d'Athènes y délègue un préfet, célibataire, qui, assisté d'un détachement de gendarmes, également célibataires au moins pour un temps, a la charge de veiller à l'ordre selon les lois propres de la Sainte Montagne.

« Le règlement le plus connu remonte à 1046 : l'accès de la République athonite est interdit à « toute femme, à tout animal femelle et à tout visage lisse ». Car, assure-t-on là-bas, « le moine est comme le sel. Le sel, sorti de l'eau, se dissout au contact de l'eau. Le moine, sorti de la femme, se dissout au contact de la femme ».

« En cela les Athonites ne sont que fidèles, selon l'esprit et la lettre, au restaurateur de la vie monastique en Orient, saint Théodore, abbé du monastère de Stoudion à Constantinople (IX<sup>e</sup> siècle). Le grand higoumène avait écrit : « Puisque vous avez complètement renoncé à la femme, n'ayez à votre usage aucun animal femelle ni dans votre demeure ni aux champs, car aucun des saints Pères n'en a usé, et la nature ne le requiert pas. » »

**In** : DÉCARREAUX, Jean. *Une République de moines*. Paris : Librairie Arthème Fayard, 1956. 156 p. (Coll. : Bibliothèque Ecclesia). **P. 30-31**.



Reproduction d'une carte de la presqu'île du Mont Athos.  
 Cette illustration figure en **page 6** de l'ouvrage cité :  
 DÉCARREAUX, Jean. *Une République de moines*.  
 Paris : Librairie Arthème Fayard, 1956. 156 p.

— 2.10• Sur un sujet, éminemment lié à la condition féminine vue sous un certain angle et par un certain regard, l'accès de la femme à la prêtrise au sein de l'Église, voici un point de vue très représentatif de celui de cette Église, une, sainte, catholique et apostolique.

Le Père Paul Toinet (1924-1991), qui fut professeur à l'*Institut supérieur d'Études œcuméniques de l'Institut catholique* de Paris, et enseigna notamment au *Centre de formation sacerdotale (Institut supérieur de Théologie et de Philosophie)* de Paray-le-Monial, rédigea le texte ci-après ; il s'agit d'un cours (1975 ou 1976) qui fut remis aux séminaristes de Paray-le-Monial (en ce qui concerne l'exemplaire en notre possession). Nous laissons le lecteur apprécier la tournure relativement spacieuse, insidieuse, voire artificieuse du raisonnement ; et, également, apprécier la courte pirouette finale, la brève échappatoire que constitue la dernière phrase :

« LA FEMME ET LA VOCATION SACERDOTALE — P. TOINET

« L'un des arguments avancés en faveur de l'accession des femmes à la fonction sacerdotale dans l'Église est celui-ci : ce sont des raisons « culturelles », sinon des préjugés plus ou moins misogynes, qui, dans le Judaïsme, puis dans le Christianisme, réserve à l'homme, et à lui seul, la fonction sacerdotale. La domination de l'homme par la femme est celle du chef sur son subordonné, voire sur son serviteur. Lui seul est supposé digne de représenter l'autorité suprême de Dieu. Mais, ajoute-t-on, le maintien d'une telle « inégalité », de provenance purement sociologique, est remis en cause par l'esprit même du Christianisme vraiment évangélique. Celui-ci reconnaît en chaque personne humaine une image divine égale en dignité, indépendamment du sexe. Le Christ a aboli toute domination masculine, établissant une hiérarchie de service. C'est pourquoi saint Paul dit qu'il n'y a plus, dans le Christ, « ni homme ni femme, ni esclave ni homme libre ».

« En somme, l'Église catholique, en écartant comme instinctivement la femme de la fonction sacerdotale, se serait pliée aux mœurs de l'époque où elle est née. Maintenant, l'heure serait venue, bien tardivement, de reconnaître à la femme la plénitude de sa dignité humaine et chrétienne. Et comment le faire, à moins de lui confier à égalité avec l'homme, la charge sacerdotale ? Puisqu'il s'agit essentiellement d'un "service" du

peuple de Dieu, devra-t-on la considérer comme moins capable de servir ?

« Que répondre à cela ?

« Que c'est bien à tort, et en ignorance des choses, que l'on attribue aux habitudes et aux préjugés sociaux la réservation faite à l'homme, dès les origines chrétiennes, de la fonction sacerdotale dans l'Église. Les raisons de cette conduite sont autrement sérieuses qu'on ne l'imagine. Elles sont d'ordre avant tout théologique, et liées au plus central de la Révélation divine. Cela veut dire aussi qu'elles concernent soit l'homme soit la femme en ce qu'ils ont de plus authentique.

« On allègue parfois un argument qui, pour être vrai, ne suffit pas à éclairer le problème. On dit: En fait, Jésus-Christ était homme, et non femme, et il est le prêtre par excellence. Ce sont des hommes qu'il a appelés à son service pour en faire ces apôtres et leur conférer le pouvoir sacerdotal à exercer en son nom. Il avait sans doute ses raisons pour cela.

« Sans doute. Mais ne peut-on entrevoir lesquelles ? On le peut, car toute la Révélation biblique est là pour nous en informer. Pour la Révélation biblique, la création de l'homme selon la distinction des sexes ne se réduit nullement à un dispositif biologique en vue d'assurer la reproduction humaine. L'Église a toujours considéré que l'idée créatrice de Dieu, telle qu'elle se réalise dans le couple originel, puis dans toute l'histoire du salut, vise, en définitive, un couple destiné à apparaître non au commencement, mais à la fin (dans le « temps eschatologique »).

« Ce couple humain qui a été voulu de toute éternité par le Père, et qui est même la « raison d'être » de la création, est formé par le Christ, Fils de Dieu devenu homme et par l'Église qu'il a voulu épouser. L'Église, c'est à dire la société des enfants de Dieu qu'il était venu fonder par son sacrifice. Dans le nouveau testament, la relation mystique entre le Christ et nous (son peuple) est constamment comprise comme une relation d'époux à épouse. Il est le nouvel Adam. L'humanité élue, rachetée, « fécondée » spirituellement par lui (par communication de son Esprit) est la nouvelle Eve, la nouvelle « mère des vivants ». C'est cela le mystère de l'alliance : un mariage entre le Fils de Dieu et l'humanité croyante. Et selon la doctrine du Nouveau Testament, c'est dans cette union que tout mariage chrétien trouve son fondement et son sens.

« D'ailleurs, ce qui s'accomplit de la sorte en Jésus-Christ n'est que l'achèvement d'une vue prophétique qui domine tout l'Ancien Testament, à commencer par le couple premier. Celui-ci est « figure de ce qui doit venir ». Ensuite, dans la Bible, Dieu apparaît non seulement comme le Père d'Israël, la nation élue, mais

comme son époux, sans cesse trahi, et sans cesse offrant son pardon, pourvu que l'infidèle se convertisse à lui. Préfiguration de ce qui se réalisera dans l'incarnation du Fils de Dieu. L'incarnation permet au Fils d'être « une seule chair » avec l'humanité qu'il vient sauver par amour, et à laquelle il vient s'unir après l'avoir purifier par le baptême. En cela consiste la « nouvelle et éternelle Alliance » entre Dieu et l'homme. Il s'agit d'une réalité nuptiale, en laquelle pourra apparaître le sens profond du rapport entre l'homme et la femme. Si le Fils de Dieu, dans son humanité même, est homme et non femme, c'est parce que cette humanité est celle de l'époux, et non de l'épouse. L'Épouse, mystiquement, c'est chacun de nous, mais en communauté d'Église. C'est chacun de nous, homme ou femme, puisque l'un et l'autre forment l'humanité épousée. Mais si à l'intérieur de celle-ci, l'homme doit être mis à part pour signifier le Christ-époux, la femme aussi sera mise à part, pour signifier et réaliser ce que l'homme ne peut ni être ni faire : épouse et mère dans l'ordre spirituel.

« Il y a dans l'humanité une femme absolument unique, en qui le peuple d'Israël atteint son achèvement féminin (l'achèvement masculin étant le Christ) ; une femme en qui l'Église que nous formons trouvera son modèle humain parfait : c'est la Vierge Marie, la Vierge élue depuis toujours afin de devenir la mère du Christ sauveur. Elle est « bénie entre les femmes : la plus élevée en dignité de créature. Fécondée par la seule puissance de Dieu, elle n'a d'autre époux que l'Esprit de Dieu, qui suscite en elle miraculeusement l'Homme-Dieu, l'Époux de l'Église.

« Si, maintenant, nous nous demandons pourquoi le Christ a élu ses apôtres parmi les hommes seulement, tout en ayant un sens merveilleusement élevé de la vocation de la femme, il faut répondre ceci, en continuité de ce qui vient d'être dit : le corps apostolique qu'il donnait comme fondement à l'Église, il entendait le configurer à lui, le constituer comme son image et son « lieu-tenant ». « Les apôtres étant appelés à devenir, en son nom, les chefs et les pères dans l'Église, confiée à leur soin, il fallait signifier cette similitude avec lui dans leur humanité masculine. Comme lui-même, en tant que chef de l'Église, représente le Père, eux-mêmes, par sa volonté, représentent le Père. Et commua son propre corps (eucharistique), ainsi le sacerdoce des apôtres situe ces hommes, dans l'ordre spirituel, comme ceux par qui la vie est transmise (d'où la réalité eschatologique). Quelque chose du mystère de l'alliance entre le Christ et l'Église a toujours été reconnu dans la relation de l'évêque (et du prêtre son envoyé) au peuple qui lui est confié.

« Ainsi donc, au principe de l'existence et de la structure de l'Église catholique, Dieu a voulu que s'exercent deux fonctions à la fois distinctes et conjointes. D'une part la fonction mariale, fonction

essentiellement féminine et maternelle, parce qu'elle consiste à accueillir la semence de Dieu, à porter en soi la vie et à la mettre au monde. La grandeur de la femme chrétienne se tient dans cette ligne mariale. À quel homme l'idée pourrait-elle venir de la lui contester, du moins s'il est informé du dessein divin qui s'accomplit dans l'histoire ?

« Mais il y a d'autre part, la fonction apostolique et sacerdotale. Elle consiste à agir à l'intérieur de l'Église, et en relation étroite avec la fonction mariale (Marie et les apôtres au cénacle et très spécialement Marie et Jean au pied de la croix) au nom et « en la personne » du Christ-chef (Tête et Époux) de l'Église. Cette fonction est dans la ligne masculine parce que, selon la pensée créatrice de Dieu, c'est l'homme seul qui a la vocation d'époux et de père – dans l'ordre surnaturel aussi. Cela ne frustre pas la femme puisque le sacerdoce masculin est à son service au sein du peuple de Dieu, et qu'elle a elle-même dans ce même peuple son service réservé. Dieu n'est pas pour la confusion, mais pour l'unité dans la distinction. L'unité suppose même la distinction.

« On ne voit pas donc comment l'Église pourrait jamais, à l'encontre de tout l'enseignement de la Révélation, détourner la femme de sa vocation féminine-virginale et maternelle où elle a pour modèle la vierge Marie, Mère de Dieu (ce qui est très beau) pour lui confier un rôle paternel propre au prêtre. Pourquoi l'Église l'inviterait-elle à changer de sexe dans l'ordre théologique ? Pourquoi bouleverserait-elle le sens divin du couple homme-femme. Car la grandeur de cette doctrine catholique (que si peu comprennent, hélas), c'est que la condition sexuelle de l'homme et de la femme et les caractères psychiques qui s'y rapportent, ne se définissent pas par les seules particularités biologiques. Tout se tient dans la perspective de la vocation réservée aux fils de Dieu et aux filles de Dieu dans leur différence et leur complémentarité. Chacun a sa place dans le dessein de Dieu, qui est un dessein d'amour. Il s'agit pour le couple humain de jouer le jeu d'amour de la Trinité, soit dans l'ordre du mariage selon la chair, soit dans l'ordre surnaturel de l'Alliance. Ce que l'on pourrait dire au sujet du « sacerdoce des femmes » sans référence aucune à l'enseignement de la Révélation ne saurait présenter beaucoup d'intérêt. »

## — 2.11• ÉPILOGUE.

**Ainsi livrons-nous au lecteur quelques éléments lui permettant d'apprécier la dégradation de la**

**situation de la Femme au cours des âges en nos contrées européennes** ; cette dégradation nous la devons essentiellement, estimons-nous, au monothéisme chrétien, à l'Église, qui siècle après siècle s'est employée à porter atteinte au statut de la femme dans la société.

Encore une fois le répétons-nous : l'Église exalta les femmes, la Femme, seulement dans la mesure où cette exaltation pouvait lui être utile ; en l'occurrence elle ne vanta guère que les femmes accédant à la « sainteté », ou ne s'appuya un tant soit peu sur les femmes que lorsque l'institution éprouvait des difficultés pour maintenir son statut prééminent dans la société.

---

**N. B. : ces commentaires sont disponibles au format PDF**  
**(fichier obtenu par impression en PDF de la page HTML des « Commentaires et digressions »).**  
**Format PDF, A4 (mode portrait). Format PDF, A5 (mode paysage).**

---

Vers la page de présentation de la collection  
« LILIUM GALLIAE »  
(rubrique *Grégoire de Tours, etc.*)

